Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 62 (1977)

Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Messager Raiffeisen

9

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
62e année
Lausanne
Septembre 1977

J.A. 1000 Lausanne 1

Pour le temps du Jeûne fédéral

Divorce ?

A écouter ceux qui se piquent d'être dans le vent, rien ne va plus dans notre pays. Aucune valeur de notre démocratie, de notre état ne trouve grâce devant la grogne de cette critique systématiquement négative. Certes, une démocratie, pour être vivante, pour être capable d'évoluer, doit toujours se remettre en question. Mais cette mise en question exige une réflexion sérieuse et non la répétition de phrases simplistes et peu intelligentes.

A analyser les choses de plus près, force est de reconnaître que la vie politique de bien des citoyennes et des citoyens se réduit à la grogne, à l'indifférence et à d'anarchisantes réactions. Cette attitude négative est l'expression du divorce qui va s'aggravant entre nos autorités et le peuple qui régulièrement désavoue les projets de ses élus. Les autorités politiques absorbées par un travail de plus en plus complexe et technocratique, — nos parlements, sur le plan cantonal et sur le plan fédéral, sont devenus des machines à fabriquer des lois, — n'ont plus le temps d'engager avec le peuple un dialogue transparent. Une information claire et précise et surtout une préparation civique plus approfondie rendraient vie à cet indispensable dialogue. On s'en remet si facilement aux spécialistes et le non du peuple, lors d'importantes votations, est la réaction de celui qui est devenu méfiant parce qu'il a l'impression d'être tordu ! Les années de haute conjoncture nous ont livrés aux démons de la facilité, de la superficialité; la spéculation a remplacé la réflexion. Les cerveaux électroniques les plus perfectionnés, les plans scientifiquement établis, la multiplication des règlements et le renforcement de la police ne pourront jamais guérir cette redoutable crise. Notre démocratie ne peut survivre que dans la mesure où elle reste fidèle à son modèle originel : l'Alliance confédérale. Nous sommes tous concernés par cet impératif politique. De ce modèle découle une politique viable dans la mesure où elle est le lieu, quelles que soient les circonstances, de la conjugaison de la liberté de la personne et de la volonté de vivre ensemble dans la solidarité. L'esprit de l'alliance nous fait devoir penser toujours au prochain. Il ne s'agit pas là de belles phrases, mais de conditions concrètes, indispensables à cette extraordinaire coexistence d'hommes de cultures, de langues, de confessions différentes. Ce mariage est fragile dès l'instant où l'on abandonne les principes de morale

Rédacteur responsable
Paul Puippe, secrétaire
de l'Union suisse
des Caisses Raiffeisen
Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Impression
GRAFIPRESS
Imprimerie Raymond Fawer SA
1020 Renens VD

Régie des annonces
Annonces Suisses SA,
9001 Saint-Gall et succursales

Service des abonnements
(changements d'adresses, nouveaux abonnements des Caisses affiliées, etc.) :
Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Au sommaire de ce numéro :

La Chronique économique
Page 163

L'activité de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse
Page 165

Le mouvement Raiffeisen au Rwanda I
Page 170

Pour sauvegarder l'image de marque de la place financière suisse
Page 174

La vocation des réviseurs
Page 176

Bilan de la banque centrale au 30.6.1977
Page 178

Nouvelles de la Fédération jurassienne
Page 179

Nouvelles de la Fédération vaudoise
Page 181

politique qui découlent du modèle premier : La volonté de vivre ensemble dans le respect de la personne de l'autre, la combinaison subtile de la solidarité et du fédéralisme.

Dans ce climat, la liberté, cette notion si mal comprise, ne peut avoir qu'une forme, la victoire sur soi-même, sur son égoïsme; la liberté qui libère pour penser à l'autre. Unique antidote de l'égoïsme, de l'indifférence, de l'anarchie, ces maladies mortelles de notre démocratie.

Cette morale est le seul instrument capable de nous faire retrouver le sens vrai d'une politique qui consiste, selon Pestalozzi, non pas à étatiser l'homme, mais à humaniser l'état.

En prenant au sérieux les éléments de cette morale politique, nous pourrons dépasser l'inquiétant divorce entre le peuple et ses autorités. Eux seuls peuvent assurer la santé et la robustesse de notre vie nationale et lui permettre d'échapper aux modes du moment et à leurs fallacieuses fièvres. Pour perdurer, l'alliance doit s'inspirer de la Parole de Dieu, l'invariant de toute vraie sagesse. Par elle, nous pourrons demeurer réalistement une alliance de partenaires libres, animés par la volonté de vivre ensemble dans le temps que nous vivons.

Le paradoxe veut que précisément en ce temps certains veulent, par une initiative qui fait injure au fédéralisme, se couper de l'inspiration première du modèle originel en remisant l'Eglise de Jésus-Christ dans la sphère de la vie strictement privée. Coupant ainsi l'état des seules valeurs valables pour conditionner une morale politique en accord avec les constantes de notre histoire nationale. Cette tentative centralisatrice, qui s'inspire d'un modernisme mal compris, sape l'originalité de notre système politique qui a et qui fait ses preuves encore aujourd'hui, quoi qu'on en dise. Une grave faute politique, une méconnaissance crasse des mécanismes subtils animant la vie de nos communes, de nos cantons, de notre état fédéral, et qui rendent possible ce mariage extraordinaire entre des langues, des cultures et des confessions différentes.

Si cette initiative devait aboutir, l'Eglise n'en mourrait pas. Elle en a vu d'autres au cours de son histoire, elle est au service de Celui qui a vaincu le monde. Une telle décision signifierait que nous sommes prêts à suivre une politique sans norme, livrée aux modes changeantes du moment, engendrant le désordre et, à longue échéance, l'état policier. Le divorce serait alors irrémédiablement consommé.

DuBois

NOTE DE LA RÉDACTION

La date du Jeûne fédéral 1977 ne nous permet pas d'assurer la distribution du journal avant ce jour qui, à notre avis, est un événement important de notre vie nationale, un temps de réflexion qui ne saurait durer que 24 heures. Les pensées de nos deux collaborateurs « Pour le temps du Jeûne fédéral » méritent aujourd'hui encore d'être lues et méditées.

-pp-

Proverbe breton

Pauvreté n'est pas péché; mieux vaut cependant la cacher.

Aug. Brizeux

Les banques: la meilleure et la pire des choses...

Notre Jeûne fédéral, qui était au début un jour de prière et de sobriété, d'où ce mot de « Jeûne » et la tarte aux pruneaux de certains cantons !, est devenu pour beaucoup un jour d'évasion, de distraction, de promenade. Et après tout, pourquoi pas ? si dans cette forme renouvelée on trouve un instant pour la prière, le recueillement et la réflexion...

A cette occasion un peuple aime réfléchir sur ses origines — les premiers Suisses étaient des hommes des bois —, les « cantons forestiers », puis ils sont devenus un peuple de bergers. « Nous étions là-haut deux joyeux bergers », écrivait Gustave Doret, puis nous sommes devenus un peuple d'horlogers, de chimistes, de mécaniciens et de banquiers.

Banquiers. — Il est de bon ton, dans certains milieux, surtout ceux qui se disent « progressistes » de crier sur les banques en général et les banques suisses en particulier. Elles sont responsables de tous les péchés d'Israël : « Ces pelés, ces galeux, d'où nous vient tout le mal », disait La Fontaine. L'histoire a gardé le souvenir de régimes terribles : certaines révolutions avec leur justice expéditive et massive, Néron, Hitler, Amin Dada, tout cela n'est rien à côté de ces monstres sanguinaires et impitoyables que sont les banquiers suisses...

Vous souriez en lisant de telles exagérations, et pourtant n'avez-vous jamais lu ou entendu quelque chose de semblable ? C'est là qu'il s'agit de voir clair et d'exercer notre esprit critique.

Comment vivait-on dans nos villages avant les banques ?

C'était le règne du prêt entre particuliers. Des particuliers aisés prêtaient au village. Ne parlons pas des taux ! Souvent ces particuliers étaient des hommes politiques. Ils prêtaient volontiers à celui qui votait bien. Et malheur à celui qui votait mal ! Pour des citoyens qui étaient un peu faibles financièrement, c'était une semi-domestication.

Soyons justes et ne mettons pas tout le monde dans le même pa-

nier. Parmi ces prêteurs, certains rendaient réellement service en demandant un taux raisonnable. Mais quelques-uns résistaient mal à la tentation de profiter de la situation et exploitaient sans scrupule ceux qui étaient coincés financièrement. C'était vraiment un secteur où régnait la loi de la jungle. « La raison du plus fort est toujours la meilleure. »

Puis il y a eu la fondation des banques : banques privées, banques cantonales, grandes banques et aussi nos Caisses Raiffeisen, et aussi la loi fédérale sur les banques : on a mis de l'ordre et de la sécurité dans un secteur où c'était vraiment nécessaire.

Que faut-il penser des banques ?

Après tant de sottises dites ou écrites à leur propos, j'ai sous les yeux des coupures de journaux où des organes importants de Suisse romande reconnaissent le grand et positif rôle joué par les banques. Dans notre système économique, elles sont absolument nécessaires. Il y a des gens qui ont trop d'argent : ils doivent savoir où le placer. Il y a des gens qui ont besoin de fonds pour développer des affaires excellentes et saines : ils doivent savoir où en trouver. On a loué le rôle positif joué par certaines banques, leur apport constant et fidèle à l'économie du pays, leur dynamisme et leur maîtrise des affaires. Sans le rôle des banques, la situation économique de notre pays ne serait pas ce qu'elle est.

Mais, direz-vous, et les accidents de parcours ? Chiasso et d'autres cités par les journaux ? C'est infiniment regrettable et nous les blâmons autant que vous, toutefois ne généralisons pas. Sur les centaines et milliers de guichets bancaires ouverts dans notre pays, cela fait combien pour cent ? Mais ces événements déplorables doivent nous inviter à prendre les mesures nécesssaires pour en éviter le renouvellement.

Pour commencer : un renforcement et un perfectionnement des contrôles. Il y a à ce propos deux textes de l'Evangile qui trouvent une application bancaire : « l'Esprit est prompt, mais la chair est faible », et le texte de la prière dominicale : « Et ne nous soumets pas à la tentation ». Un employé de banque qui manie des liasses énormes de billets, s'il n'y a pas un contrôle suffisant et nécessaire, peut avoir la tentation de pratiquer des opérations douteuses. A ce propos, on ne dira jamais assez l'importance, dans notre mouvement Raiffeisen, du rôle parfois difficile et pourtant irremplaçable de nos réviseurs. Si nos Caisses Raiffeisen ont une excellente réputation de solidité et de sécurité, c'est en bonne partie à eux que nous la devons.

Et aussi le renforcement du sens moral : un peu d'honnêteté est encore la meilleure garantie. L'Ecole des Cadres de Lausanne a fait une enquête sur la première qualité que les électeurs demandent aux candidats aux fonctions publiques. Un humoriste dirait qu'en Suisse romande il faut avoir une bonne langue et une bonne cave. La réponse de l'enquête a été différente : à côté du don de la parole et du souci des autres, la première qualité demandée était une solide réputation d'honnêteté. « Tu ne voleras pas », hier comme aujourd'hui c'est encore nécessaire et utile.

On nous faisait lire autrefois la fable du vieux poète Esope qui prétendait que la langue peut être la meilleure et la pire des choses. Cela vaut encore aujourd'hui des banques. Une banque qui est bien gérée peut rendre des services inestimables. Une banque dirigée par des aventuriers ou des pirates peut être un fléau public.

La conclusion ? elle est bien simple : faisons en sorte que les établissements dont nous nous occupons soient une source de bienfaits pour le milieu où ils exercent leur activité.

Abbé Christophe

Chronique économique

Il est temps, en cette fin d'été, de tenter de faire le point sur l'évolution de l'économie suisse et sur la tendance économique mondiale. On peut résumer le bulletin de santé de notre économie nationale par un *constat d'amélioration*. Non seulement la demande étrangère peut être jugée satisfaisante (compte tenu du niveau élevé du franc suisse), mais encore la demande intérieure est-elle plus soutenue et le nombre des chômeurs est-il en continuelle diminution. Ces différents critères positifs doivent cependant être interprétés comme un signe de bonne résistance de notre économie et de bonne adaptation au contexte général et non pas comme un signe de reprise générale.

Situation générale

Les experts de l'OCDE fixaient à 5% au minimum la progression utile du PNB (produit national brut) des pays membres pour qu'une reprise puisse être amorcée. Ce taux était jugé comme nécessaire pour que puisse se résorber le chômage. Or, selon l'analyse semestrielle de ces mêmes experts, le taux de croissance du PNB moyen des pays membres de l'OCDE reste insuffisant et il est probable qu'il n'atteigne pas 4% en 1978. Si ces prévisions sont exactes, on ne peut donc pas s'attendre à une réduction du chômage. Quant au taux d'inflation, il reste excessif. C'est dire si l'avenir, aux yeux de l'OCDE, reste préoccupant.

Mais à côté des prévisions, il y a les réalités. Or il apparaît qu'aux *Etats-Unis d'Amérique,* certains signes montrent une légère tendance à la reprise. C'est le cas en particulier du PNB qui s'est accru de près de 6,5% pendant le premier semestre de cette année. La croissance que connaît ce pays a été plus importante que ne l'ont

prévu les experts, si bien que le taux de chômage est descendu à environ 7%, soit le niveau le plus bas qu'a connu ce pays depuis 1974. Un point noir cependant, l'inflation est restée très importante, à tel point que le programme de relance prévu par le gouvernement a été ralenti. On sait que la prévision d'un déficit commercial de près de 25 milliards de dollars pour 1977 a aidé à provoquer une baisse du dollar sur le marché des changes, ce qui ne manque pas d'être préoccupant pour l'industrie d'exportation des partenaires commerciaux des USA.

Les autres pays industriels de l'OCDE n'affichent pas un bulletin de santé très optimiste. Le Japon connaît un accroissement de son chômage (dont le taux est l'un des plus faibles il est vrai) et une grande anémie de sa demande intérieure. Le marasme persiste en Grande-Bretagne et les prévisions y sont relativement sombres. Si l'Allemagne connaît une reprise de ses exportations, la demande intérieure y reste très anémique et la production industrielle y stagne. En France, les investissements restent très faibles et le chômage ne semble pas se résorber.

On peut résumer les prévisions pour 1978 en reproduisant partiellement un tableau cité par le « bulletin » du Crédit suisse de juillet 1977. Ce tableau indique le taux d'augmentation du PNB, de la production industrielle et du coût de la vie en 1978 par rapport à 1977 :

	PNB réel %	*Production industrielle %*	*Coût de la vie %*
Etats-Unis	4,5	6	7
Canada	3,5	5	6
Japon	7	9	8
Allemagne fédérale	4,5	5	4
France	4	5	7
Grande-Bretagne	2	4	12
Italie	2	1	16
Pays-Bas	3,5	4,5	6,5
Suisse	2	3	2

Il ressort de ce tableau que, si ces prévisions s'avèrent exactes, seul le Japon connaîtra un taux de croissance de son PNB susceptible de résoudre le problème du chômage et de relancer l'économie. Même la croissance américaine constatée cette année-ci se réduirait en 1978. Quant à l'inflation, elle pourrait être périlleuse en Grande-Bretagne et en Italie, excessive au Japon, en France et aux Etats-Unis.

Ces prévisions, la difficulté que rencontrent les gouvernements à combattre le chômage et l'inflation et à relancer leur économie ne doivent cependant pas nous rendre trop pessimistes. Personne n'a jamais sérieusement prétendu que les fléaux que sont l'inflation et le chômage pourraient être rapidement anéantis. Dans ce contexte, certains facteurs permettent de croire en une reprise généralisée — sans inflation ? — et en une lente résorption du chômage, en particulier du chômage des jeunes. Il y a en premier lieu l'espoir de voir enfin apparaître les résultats des politiques de stabilisation des gouvernements, politiques nécessairement à moyen ou long terme. Il y a aussi l'espoir d'une reprise du commerce international à la suite des négociations sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), ceci étant d'autant plus indispensable que le protectionnisme semble redevenir une pratique courante. Il y a peut-être l'espoir d'un meilleur fonctionnement du système monétaire international, ou, pour être plus précis, d'une meilleure gestion des différentes pratiques de flottement monétaire.

Et la Suisse ?

Rappelons, puisque ce document vient de paraître au moment où nous rédigeons notre chronique, que pour 1976 la balance des revenus s'est soldée par un excédent actif de 8 740 millions de francs (6 680 millions en 1975).

Autre information qui constitue une nouvelle donnée de notre économie : depuis le 1er juillet, les droits de douane entre la Suisse et la CEE sont abolis pour les produits industriels. Il s'agit de la suppression du dernier cinquième des tarifs douaniers, selon l'accord de libre-échange conclu entre notre pays et les Communautés européennes le 22 juillet 1972 et ratifié par le peuple suisse le 3 décembre de la même année. Cette suppression des droits de douane ne concerne pas les produits agricoles ni les droits fiscaux (carburants par exemple). Le 1er juillet 1977 marque donc une nouvelle étape de l'intégration européenne, puisque cette zone de libre-échange s'étend actuellement à seize pays représentant plus de trois cents millions d'habitants.

Cela dit, voyons quelles sont les données actuelles de notre économie nationale. Si on pouvait en juger par l'évolution du nombre de chômeurs, on ne pourrait que constater une amélioration constante puisqu'à fin juin 1977, 10 182 chômeurs complets (0,3 % de la population active) étaient encore inscrits auprès des offices de travail, soit 17% de moins qu'à fin mai (12 282) et 48% de moins qu'à fin juin 1976 (19 682). Ce critère n'est cependant pas valable car la baisse des chômeurs ne provient pas uniquement d'une amélioration conjoncturelle, mais aussi d'une adaptation de l'offre et de la demande sur le marché du travail et également du départ d'un très grand nombre de travailleurs étrangers.

Le commerce extérieur a entamé, au 1er trimestre, une progression certaine par rapport à l'année précédente. Pour les six premiers mois de l'année, les importations ont connu un accroissement de plus de 11% et les exportations de plus de 12%, ceci par rapport à la période correspondante de 1976. Le graphique ci-dessous, extrait de « La vie économique » de juillet 1977, montre clairement cette évolution [1].

Les entrées de commandes ont également augmenté de manière réjouissante au premier trimestre et également au second trimestre. Des diffé-

1

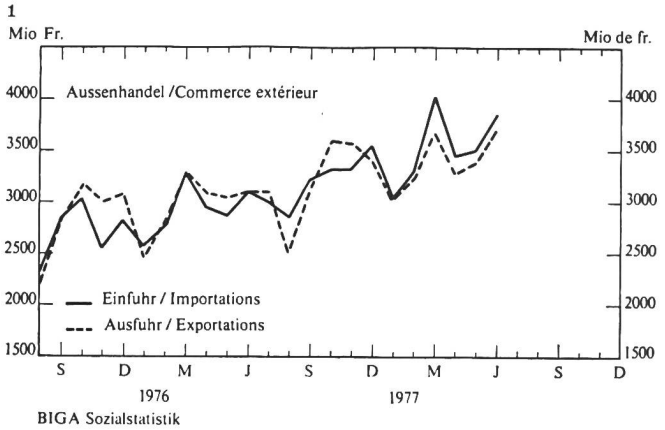

rents secteurs industriels, seuls les arts graphiques ont vu leurs commandes diminuer. L'industrie en général a connu une hausse des commandes de 3,6% et cette croissance sera sans doute plus forte encore au second trimestre. Même augmentation en ce qui concerne les chiffres d'affaires : 7,7% pour l'ensemble de l'industrie pour le premier trimestre de l'année. Même la construction, l'un des secteurs les plus sérieusement touchés par la récession, manifeste une légère reprise ou, pour être plus exact, un ralentissement moins prononcé.

Ajoutons, pour compléter le tableau, une reprise de la demande des consommateurs privés, cause sans doute de la très légère augmentation de l'indice des prix à la consommation (0,7% pour le mois de juin). Même l'horlogerie voit sa situation s'améliorer graduellement puisque, en comparaison avec la période correspondante de 1976, le volume des exportations a augmenté de 9,3 % au premier trimestre et de 14,3% pour le seul mois d'avril. L'état des commandes reste cependant très préoccupant. Nous reviendrons plus en détail sur la situation de l'industrie horlogère dans une prochaine chronique.

En conclusion, on peut résumer ainsi la situation de l'économie suisse : légère accélération de l'activité économique dans la plupart des secteurs; sans que l'on puisse parler d'essor, notre conclusion nous conduit à envisager l'avenir avec un optimisme relatif. Nous ne devons cependant jamais oublier que notre prospérité économique est liée à nos exportations et que celles-ci sont dépendantes, dans une très large mesure, de la reprise généralisée.

Roger Schindelholz

Dans nos Caisses Raiffeisen

Le « Bulletin mensuel » N° 7 de la Banque nationale — soit le plus récent numéro dont nous disposions en août — relevait qu'après la forte hausse des rendements observée précédemment, le marché des capitaux s'était stabilisé autour du 15 juillet. La capacité d'absorption du marché accusait même une sensible amélioration. A mi-août, en revanche, il est déjà plus difficile de vouloir faire des pronostics. Il est fort possible qu'en fin d'année/début du prochain exercice, les taux créanciers accusent une nouvelle tendance à la hausse. Possibilité, mais pas certitude...

Dans le secteur des taux débiteurs, plusieurs banques ont réduit, avec effet au 1er juillet, les conditions des nouvelles et des anciennes hypothèques. La moyenne des taux d'intérêt demandés par douze banques cantonales pour les anciens titres en premier rang a baissé de 5,44 à 5,06 % en juin/juillet; pour les nouveaux emprunts hypothécaires en premier rang, la moyenne a reculé de 5,17 à 5,06 % durant la même période.

La direction de l'Union suisse suit toujours la situation de près et tiendra, par voie de circulaire ou autre, les Caisses affiliées au courant de toute modification importante de la situation du marché financier.

-pp-

17-8-1977

Tabacs et cigares le kg.

Tabac populaire	14.40
« Bureglück »	15.40
« Montagnard »	17.—
100 Brissagos	31.—
200 Habana	33.70

Retour en cas de non-convenance.

Von Arx - Tabacs
5013 Niedergösgen
(Soleure)
Tél. (064) 41 19 85

L'activité de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse en 1976

Ndlr. *Comme annoncé dans le dernier numéro, nous publions aujourd'hui de larges extraits du rapport de gestion de notre Coopérative de cautionnement. Un compte rendu de l'assemblée générale du 4 juin dernier paraîtra dans le « Messager » d'octobre.*

Rappelons d'abord, en guise d'introduction, la composition des organes dirigeants issus des élections statutaires de l'an dernier :

Conseil d'administration

MM. Willi Pierre, gérant de la banque Raiffeisen, Mels SG, président
Edelmann Arnold, directeur, Saint-Gall, vice-président
Arrigoni Edy, gérant, Novazzano TI
Gumy Georges, gérant, Ecuvillens FR
Haslebacher Hortense, gérante, Würenlos AG
Keller Joseph, président de la Caisse Raiffeisen, Oberembrach ZH
Manser Joseph, président de la Caisse Raiffeisen, Gonten AI
Reimann Robert, conseiller aux Etats, Wölflinswil AG
Roos Joseph, directeur, Saint-Gall

Comité du conseil d'administration

MM. Willi Pierre, président, Mels SG
Edelmann Arnold, vice-président, Saint-Gall
Keller Joseph, Oberembach ZH
Manser Joseph, Gonten AI

Organe de contrôle

MM. Julen Othmar, gérant, Zermatt VS
Lanfranchi Pierre, gérant, San Carlo/Poschiavo GR
Walz Jackie, gérant, Vernier GE

Gérant

M. Wäschle Curt

Activité

Les appréhensions relatives à d'éventuelles conséquences défavorables de la récession sur le développement de notre Coopérative de cautionnement durant l'année sous revue ne se confirmèrent heureusement pas. Au contraire, l'expansion réapparue après trois ans d'interruption se poursuivit d'une manière remarquable durant l'exercice 1976. Nous attribuons cette progression en particulier au fait que les organes dirigeants des Caisses et Banques Raiffeisen se rendent de mieux en mieux compte de l'efficacité de leur propre institution de cautionnement. Nous n'avons négligé aucun effort, lors de séminaires et de cours de formation, pour l'information de nos auditeurs sur la diversité des offres que nous sommes en mesure de faire dans le domaine du cautionnement.

Le tableau suivant donne un aperçu du volume des affaires traitées en 1976.

	1976 cas	1976 fr.	1975 cas	1975 fr.
Cas en suspens au 1er janvier	294	14 016 345.—	247	11 168 747.—
Demandes présentées durant l'année	2210	59 524 924.—	1574	39 793 022.—
Total	2504	73 541 269.—	1821	50 961 769.—
Cautionnements consentis entièrement	1716	35 979 254.—	1295	27 373 461.—
Cautionnements consentis partiellement	67	2 743 341.—	31	1 562 500.—
Total	1783	38 722 595.—	1326	28 935 961.—
Demandes retirées intégralement	214	10 291 525.—	120	4 764 300.—
Demandes retirées partiellement	(67)	1 173 209.—	(31)	581 000.—
Demandes rejetées intégralement	123	5 268 270.—	81	2 664 163.—
Cas en suspens au terme de l'exercice	384	18 085.670.—	294	14 016 345.—
Total	2504	73 541 269.—	1821	50 961 769.—

Nous avons enregistré 636 requêtes de plus qu'en 1975, pour un montant total de 19 731 902 francs, soit une progression de 40,4 %, respectivement 49,6 %. Les demandes présentées au cours de l'année ont porté sur la respectable somme de 60 millions de francs environ. Le volume traité s'est élevé à 22 579 500 francs (44,3 %) et 683 cas (37,5 %) de plus que durant l'exercice précédent; il atteint au total 73 541 269 francs pour 2504 affaires, ce qui représente le niveau le plus élevé atteint depuis la création de la coopérative. Nous avons approuvé 457 requêtes (34,5 %) pour 9 786 634 francs (33,8 %) de plus qu'en 1975.

La catégorie des « demandes retirées » s'est fortement accrue. Par ailleurs, les décisions négatives ont été principalement motivées par l'insuffisance des fonds propres, la vulnérabilité en période de récession et la dégradation de la liquidité. Le fait que le quota des « demandes rejetées » ne soit pas supérieur à 5,56 % de toutes les requêtes montre que les organes responsables des Caisses et Banques Raiffeisen ont travaillé très sérieusement. Les « cas en suspens » présentent une augmentation de 4,069 millions de francs (1975 : 2,847 millions) et s'établissent à 18 085 670 francs.

Les nouveaux engagements souscrits se répartissent de la façon suivante :

620	positions appuyées par des hypothèques de rang postérieur	fr. 27 053 821.—
1163	positions garanties uniquement par notre signature, appuyées dans certains cas par des couvertures partielles	fr. 11 668 774.—
1783	positions	fr. 38 722 595.—

Le nombre de cas pour chacune des catégories n'a pratiquement pas changé, le rapport étant de 34,8 : 65,2. Par contre, un décalage est à enregistrer pour le nominal des affaires : la quote-part des cautionnements appuyés par des hypothèques a régressé de 75,30 % à 69,86 %, provoquant ainsi une progression de 5,44 % des affaires sans couverture ou partiellement garanties. Ce développement est principalement dû à l'augmentation des cautionnements pour les « Petits crédits et prêts à caractère social » et les « Crédits d'exploitation sans garantie hypothécaire ».

La diversité des avances bénéficiant de notre garantie totale ou partielle est illustrée par le tableau ci-après des affaires, réparties selon la destination des fonds :

Cas		*fr.*
182	Construction de maisons monofamiliales	7 557 716.—
47	Construction de maisons à plusieurs familles et blocs locatifs	2 872 665.—

Révision totale de la loi sur l'énergie atomique

(cb) L'Association suisse des banquiers se prononce positivement sur la nécessité d'une révision totale de la loi sur l'énergie atomique. Elle doute toutefois qu'il soit judicieux de régler certains détails par avance dans un arrêté spécial. Comme le projet présenté par le Département fédéral des transports et communications et de l'énergie résulte de pressions politiques la législation complémentaire ne sera pas de nature à apaiser le climat. *L'organisation représentative du secteur bancaire et financier est par conséquent d'avis qu'il faudrait renoncer à l'arrêté fédéral proposé et, en lieu et place, mener à bien activement la révision totale de la loi sur l'énergie atomique.* Le point de vue exprimé par l'Association suisse des banquiers porte donc aussi sur la future révision totale.

Pouvoir de décision au Conseil fédéral

La décision d'autoriser la construction d'installations atomiques est d'une haute importance politique et doit être analysée soigneusement des points de vue scientifique et économique. Elle appartient par conséquent à une autorité politiquement responsable et, tant pour les besoins d'un débat objectif sur l'énergie nucléaire qu'en concordance avec notre système de séparation des pouvoirs — législatif et exécutif — la préférence devrait être donnée au Conseil fédéral. L'introduction de la clause du besoin n'est pas justifiée. Ce serait un manquement au précepte de l'égalité de traitement sur le plan concurrentiel que de discriminer une partie du secteur de l'énergie.

Problèmes d'indemnisations

En aucun cas l'existence de droits acquis (approbations de sites) ne peut être remise en question ultérieurement. La violation de tels droits entraînerait une obligation de payer des dommages-intérêts et soulèverait des problèmes financiers qui, au vu de la situation financière tendue des pouvoirs publics, ne seraient que difficilement résolus et affecteraient de plus les obligataires des centrales électriques, parmi lesquels de nombreuses institutions de prévoyance en faveur du personnel.

19	Construction de maisons locatives et à caractère commercial	2 047 900.—
8	Construction de halles de montage et d'ateliers pour réparation de voitures	596 760.—
10	Construction de bâtiments à caractère agricole	325 800.—
114	Achat de maisons monofamiliales	3 493 318.—
34	Achat de maisons à plusieurs familles	1 587 750.—
22	Achat de maisons locatives et à caractère commercial	1 350 000.—
38	Achat d'appartements en propriété par étages	1 263 500.—
17	Achat de parcelles de terrain et de vigne	261 000.—
84	Crédits d'exploitation partiellement appuyés par des garanties réelles	1 889 300.—
42	Crédits d'exploitation appuyés par des garanties hypothécaires	2 008 000.—
58	Achat de cheptel mort et vif, machines agricoles et tracteurs	1 068 100.—
20	Refonte de dettes hypothécaires existantes	963 400.—
4	Dépassements de crédits de construction	97 190.—
183	Frais d'agrandissement et de rénovation	4 506 785.—
13	Reprise de commerces, ouverture de cabinets de consultation	678 000.—
16	Achat de camions	850 500.—
20	Achat de machines artisanales	396 700.—
593	Garanties pour artisans	2 027 911.—
11	Garanties bancaires	389 000.—
10	Crédits temporaires pour acheteurs de lait	745 000.—
5	Crédits saisonniers	166 000.—
2	Crédits contre cession de créances	70 000.—
192	Petits crédits et prêts à caractère social	1 398 900.—
39	Autres destinations	111 400.—
1783		38 722 595.—

Ce détail montre combien nos prestations de service sont variées. La progression des positions « Construction de maisons monofamiliales », « Achat de maisons monofamiliales » et « Frais d'agrandissement et de rénovation » est particulièrement symptomatique. La baisse des taux des hypothèques et la cassure des prix dans les secteurs immobilier et de la construction ont permis à maints locataires de réaliser le vœu d'avoir un « chez soi »; d'autre part, les propriétaires d'immeubles ont fait effectuer des rénovations depuis longtemps nécessaires.

Le groupe « Petits crédits et prêts à caractère social » a crû de 114 à 192 cas et prend une part de 1 398 900 francs dans les positions nouvelles. L'utilisation moyenne par poste a augmenté de 5658 francs à 7 285 francs. Le fait que nous ayons enregistré l'an dernier davantage de demandes relatives au financement de meubles et de trousseaux, dont la plupart se situaient au-dessus de la limite de 5000 francs des « petits crédits » explique ce développement. Nous considérons la progression dans le domaine du crédit d'exploitation comme la confirmation d'une continuation partielle de la récession. Nous avons fourni en 1976 des garanties s'élevant à 3 897 300 francs pour cette catégorie. Une attitude de saine prudence et une analyse approfondie des bilans annuels sont de mise, car il s'agit dans la plupart des cas de remédier à des resserrements de trésorerie. C'est aussi dans ce genre d'affaires que nous avons dû donner la plus forte proportion de réponses négatives.

La rubrique « Reprise de commerces, ouverture de cabinets de consultation » est nouvelle dans nos livres. Grâce à notre coopérative, quelques Caisses Raiffeisen ont pu aider au financement de cabinets médicaux. La régression de 38 700 francs à 24 297 francs de la moyenne des dépassements de coûts de construction est une cause de satisfaction.

Les cautionnements que nous avons consentis au cours de l'année sous revue se répartissent de la manière suivante du point de vue de la profession :

Après l'été...

Des vacances à la campagne

Au-delà des temps et des vogues, mais poussés par une recherche sincère vers une vie désencombrée, un nombre croissant de vacanciers retournent vers les campagnes. Chez l'habitant ou non, et sans que la distance laissée entre leur lieu de résidence habituel soit très grande, il faut bien reconnaître que le dépaysement sera toujours réel et bénéfique. Il est aussi d'une qualité particulière, parce qu'il s'agit là très souvent de vacances dites « actives », durant lesquelles les uns apprennent à mieux connaître le labeur et les responsabilités des autres et vice versa. Cette attitude n'est d'ailleurs pas nouvelle; j'ai retrouvé tout cela dans un ancien texte de l'écrivain genevois Philippe Monnier, ce même climat privilégié grâce auquel l'homme va renouer avec la terre le vieux dialogue de l'amitié. Idylliques, ces pages du temps de nos grands-parents ? Peut-être ? Mais ne nous appartient-il pas de les faire vivre aussi aujourd'hui ?

La petite maison de la Claudine

La petite maison de la Claudine, c'est Monsieur et Madame Oriol qui la louèrent cette année. On les a vus débarquer un matin de juillet, au lendemain des écoles fermées, avec leurs trois enfants, leur chatte jaune dans un panier et une charrette de bagages, où il y avait dessus un édredon, une seille, un bois de lit, une cage de canaris. Monsieur Cellérier s'était chargé du transport pour le prix convenu de huit francs.

Monsieur et Madame Oriol sont un petit ménage de gens modestes et heureux. Lui est employé au Comptoir d'escompte et grand admirateur de Rostand. Elle est diplômée de l'Ecole secondaire et douée d'un joli filet de voix. Leurs trois enfants s'appellent Raymond, Bernard et Mimi. Ils passent l'hiver à la rue Beau-Site, où ils occupent un quatrième. L'été venu, ils ont coutume de chercher à la campagne un coin champêtre où accomplir leurs vacances. C'est leur luxe. Cette année, ils ont trouvé la maison de la Claudine.

Il y a chez la Claudine une cuisine, deux chambres, quatre meubles et un

(suite page suivante)

Cas		fr.
708	salariés	17 979 454.—
826	indépendants (y compris 593 garanties pour artisans d'un total de fr. 2 027 911.—)	15 014 151.—
140	agriculteurs	2 096 790.—
5	coopératives de construction, associations viticoles et corporations d'alpage	648 000.—
50	professions féminines	1 306 900.—
31	fermiers	432 300.—
23	divers	1 245 000.—
1783		38 722 595.—

Comme par le passé, nous constatons que — de concordance avec la structure du mouvement Raiffeisen suisse — ce sont les ouvriers, employés et fonctionnaires qui occupent la première place chez nous, suivis des artisans. Après une régression temporaire l'an dernier, l'élément paysan croît à nouveau. Ceci résulte du fait que dans les cas prévus par la loi fédérale sur le désendettement de propriétés agricoles des droits de gage immobiliers allant au-delà de la limite des charges peuvent être établis avec notre aide.

Nos engagements par cautionnement ont évolué de la manière suivante en 1976 :

	Positions	fr.
Engagements au 1er janvier 1976	5928	104 354 538.—
Cautionnements signés en 1976	1783	38 722 595.—
	7711	143 077 133.—
Remboursements complets durant l'exercice	1857	16 764 544.—
Diminutions en cours d'année ensuite d'amortissements et d'estimations nouvelles		11 208 237.—
Engagements au 31 décembre 1976	5854	115 104 352.—

Nous avons donc réalisé une progression de 10,7 millions de francs par rapport à 1975, année où l'accroisement fut de 3,5 millions de francs. Durant l'année sous revue, une forte augmentation des positions liquidées est intervenue; cela s'explique principalement par le fait qu'une restructuration interne nous a engagés à procéder à certaines délimitations de comptes et que les amortissements furent plus importants que convenu.

Une réserve de croissance pour 1977 se trouve certainement dans les « Cas en suspens » qui ont montré une augmentation de 14 à 18 millions de francs.

Dans le groupe des coopératives suisses de cautionnement axées sur les mêmes buts d'activité, nous avons réussi non seulement à confirmer le premier rang détenu depuis 1970, mais aussi à le renforcer de manière très sensible.

Nos enquêtes relatives au paiement des intérêts et des amortissements ont donné des résultats satisfaisants, à quelques exceptions près.

Les engagements existants au 31 décembre 1976 se répartissent de la manière suivante :

			Cautionnements			
			simples [1]		appuyés par une hypothèque de rang postérieur	
	cas	fr.	cas	fr.	cas	fr.
a) Caissse et Banques Raiffeisen	5606	107 066 174.—	2809	26 770 461.—	2797	80 295 713.—
b) Banque centrale	248	8 038 178.—	16	367 900.—	232	7 670 278.—
			2825	27 138 361.—	3029	87 965 991.—
					2825	27 138 361.—
	5854	115 104 352.—			5854	115 104 352.—

[1] Il ne s'agit pas, en l'occurrence de cautionnements simples au sens de l'art. 495 CO mais d'engagements garantis *uniquement* par le cautionnement (solidaire) de la Coopérative. — Réd..

Des vacances à la campagne (suite)

bout de jardin. Sur la fenêtre de la rue des géraniums s'épanouissent entre les barreaux blancs d'une grille. Un pied de tournesol fleurit derrière les échalas du courtil. De l'autre côté de la palissade, un vieux saule éploie des branches douces qu'ils ont le droit de regarder. C'est plus qu'il n'en faut à leur bonheur.

Chaque matin, Monsieur Oriol part à bicyclette pour son bureau, sifflant de bonne humeur sur la grand-route bordée de peupliers. Madame Oriol fait le ménage; la cuisine, la lessive; elle rapproprie et raccommode les enfants; elle s'ingénie, s'industrie et s'empresse. Sa grâce est la meilleure du monde. Je l'ai vue devant sa porte balayer le pavé avec un époussoir, et je l'ai vue dans sa cuisine repasser un mantelet de toile blanche. Mais quelquefois, étirant ses bras nus, elle bâille, et puis elle se met à rire en montrant toutes ses dents.

Raymond, Bernard et Mimi s'ébattent à l'entour. Ils courent, sautent, gambadent dans le soleil. Ils vont à la découverte des fleurs, des bestioles, des choses, regardent et s'étonnent, font des creux dans la terre, allument des feux sous la chaleur, tombent d'un prunier de prunes à cochons, éclatent en sanglots. Elle les appelle. Elle les appelle tout le temps. Ajoute que ces enfants sont gracieux. Ils font déjà de petites commisions. Ils reviennent de la fruitière avec du lait dans un pot brun. Raymond entrera cet automne en cinquième.

L'après-midi, Madame Oriol ayant enlevé son fourreau de Vichy, épinglé d'un picot son chapeau à rubans et pris un ouvrage de couture, va s'installer sous le tilleul de la Plantée. Les enfants, rompus de fatigue, se mettent à dormir. Ils dorment dans l'ombre clémente où les papillons volent. Tirant sourit; lorsque le soleil décline, quelquefois elle leur chante. Le soir tombe. Le ciel devient blond. Alors tous ensemble ils s'en vont sur la route à la rencontre du père qui saute de sa machine, ruisselant de sueur, la *Tribune* dans sa poche. Et comme on ne s'est pas vu depuis le matin, c'est dans la rase campagne une pluie sonore de questions, de rires et de baisers. La nuit, les enfants mis au lit, Monsieur et Madame Oriol vont se promener sous la lune. Ils se tiennent la taille enlacée. Ils ne disent plus rien.

A la fin du mois d'août, lorsqu'à la rentrée des écoles, Monsieur et Ma-

(suite page suivante)

L'engagement moyen s'élève à 9 606 francs (1975 : 7 392 francs) pour les cautionnements simples, appuyés partiellement de garanties réelles, et de 29 041 francs (1975 : 26 290 francs) pour ceux dont la couverture est représentée par des hypothèques en rang postérieur. Par souci d'intégralité, nous ajoutons que les hypothèques en rang postérieur reçues à titre d'appoints pour notre signature montrent une moyenne de 43 635 francs (1975 : 46 659 francs), alors qu'elle est de 10 033 francs (1975 : 8 319 francs) pour les cautionnements simples, en ce qui concerne les engagements souscrits durant l'exercice 1976.

La proportion exprimée en pourcent entre les engagements garantis complémentairement par hypothèques et les cautionnements simples était de 74 : 26 en 1974, 81 : 19 en 1975 et 76 : 24 pour 1976; cette répartition peut être qualifiée de normale et justifiable.

Au cours de l'exercice sous revue, nous avons couvert cinq pertes d'un total de fr. 56 760.50, ce qui représente malheureusement de nouveau une augmentation par rapport à l'année précédente. Dans quatre cas, les débiteurs exploitaient un petit commerce. Le défaut de connaissances commerciales a conduit à l'insolvabilité de ces demandeurs qui nous avaient été recommandés en son temps par les Caisses Raiffeisen de leur lieu. Depuis la fondation de l'institution en 1942, nous avons donné notre signature pour 312 millions de francs de cautionnements en chiffre rond. Comparativement à ce chiffre, les 41 pertes subies, d'un total de fr. 179 059.50 sont bien modestes (0,574 ‰ des engagements précités).

Compte d'exploitation et bilan

L'excédent d'exploitation s'élève à fr. 638 107.20. Les primes encaissées ont de nouveau augmenté, alors que les intérêts résultant de capitaux, subissant le contrecoup de la baisse du taux hypothécaire, sont restés pratiquement inchangés. Le résultat est désavantageusement influencé par l'augmentation des charges fiscales et les pertes. Toutefois, le bénéfice réalisé peut être considéré comme très satisfaisant.

Notre capital social se répartit comme suit :

	1976		*1975*	
	postes	*fr.*	*postes*	*fr.*
Banque centrale	1	1 000 000.—	1	1 000 000.—
Caisses et Banques Raiffeisen	1053	10 402 700.—	1027	10 351 200.—
	1054	11 402 700.—	1028	11 351 200.—

Donnons, enfin, à titre de complément d'information, la répartition géographique de nos membres :

619	Caisses/Banques Raiffeisen de Suisse alémanique	pour fr.	8 525 900.—
307	Caisses/Banques Raiffeisen de Suisse romande	pour fr.	1 496 900.—
98	Caisses/Banques Raiffeisen de Suisse italienne	pour fr.	228 500.—
29	Caisses de Suisse romanche	pour fr.	151 400.—
1	Banque centrale de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen	pour fr.	1 000 000.—
1054	coopérateurs	pour fr.	11 402 700.—

Des vacances à la campagne (fin)

dame Oriol réintégreront sur le char de Cellérier leur quatrième de la rue Beau-Site, ils emporteront avec eux de la paix, de la santé, une odeur de soleil, le hâle de leurs enfants et le trésor de souvenirs fleuris. La terre, que les leurs avaient abandonnée il y a trois ou quatre générations, les aura repris à son amorce verte. Ils y auront laissé des affections, des habitudes, tout un réseau d'attaches fines et de racines ténues. Ils en garderont la persistante nostalgie. Ils rêveront d'y retourner un jour et de s'y établir à demeure. Un jour viendra, et ce jour est prochain, où grâce aux rails, aux fils et au progrès, la campagne ouvrira ses retraites profondes à toutes ces petites vies qui se consumaient dans la geôle des cités. A toutes elle versera son baume et accordera son bienfait. Alors les plus humbles auront sous le ciel leur bout de jardin et leur lot de soleil. Alors Monsieur et Madame Oriol ne sauront la quitter.

Philippe Monnier, mon village. Edit. Plaisir de lire, 1968 chapitre XIII.

D'autres personnes gardent peut-être de leurs vacances à la campagne des souvenirs différents ? Je voudrais évoquer ici le cas de Mme S. Elle venait chaque année dans une petite résidence d'été avec son mari, dès le début de juillet. Maintenant, il y a deux ans déjà qu'il s'en est allé, au début d'un même été... Elle se force à venir seule, retrouvant partout l'ombre de ses chères habitudes et les odeurs de cette maison fermée les trois quarts du reste de l'année.

Après quelques semaines, cette ombre s'apprivoise, devient à nouveau presque bienfaisante, comme l'odeur du tabac qui imprègne fortement encore les objets que le temps ne peut plus user. Il y a un bouquet de lis sur la table ronde et, dessous, le même chat tricolore des voisins, celui qui accourait déjà autrefois au bruit des pneus de la voiture dans les graviers de l'avenue... Il se frotte au fauteuil de rotin. Tout pourrait être semblable, et pourtant tout est devenu différent ! Leur fille unique est mariée en Suisse alémanique, dans le canton de Thurgovie. Les dahlias sont en fleurs. Là-bas aussi. Mme S. regagnera son appartement vers la mi-septembre, comme si la douceur des après-midi lui était plus douloureuse encore.

Alors le chat attendra de longs jours devant la porte close de la maison d'été.

AD.

Lisez
et
faites lire
Le Messager
Raiffeisen

Le mouvement Raiffeisen au Rwanda

I

Je suis convaincu qu'en accordant son aide lors de la création déjà d'un mouvement identique et en assumant ensuite son patronage, le mouvement Raiffeisen suisse fera une belle et très bonne action en faveur et au profit des populations d'un pays pauvre encore, mais susceptible de se développer.

Ces prédictions extraites de la conclusion du rapport présenté en septembre 1971 aux conseils supérieurs de l'Union suisse par M. A. Edelmann, directeur, après un voyage d'études au Rwanda, se sont réalisées au-delà de toute espérance.

Nous avons eu le privilège de pouvoir compter sur le concours d'un excellent chef de projet qui s'est donné corps et âme à la belle mission qui lui avait été confiée.

Le temps dont il disposait pour s'acquitter du mandat arrivant à son terme, M. Pierre Georges Brand a quitté le Rwanda au début de cette année non sans avoir, auparavant, rédigé un rapport circonstancié sur l'activité qu'il y a déployée. Avec son aimable autorisation, nous avons le privilège d'en publier quelques chapitres essentiels.

Rappelons que pour les Caisses d'épargne et de crédit selon le système Raiffeisen la raison sociale officielle qui a été adoptée, dans ce pays, est la suivante : Banque(s) Populaire(s).

— pp —

Les banques populaires du Rwanda

par M. Pierre Georges Brand, Chef de projet de septembre 1974 à février 1977.

Mission préliminaire

A la demande de l'Union Raiffeisen suisse, régisseur du projet en collaboration avec la Coopération Technique suisse, alors que nous étions nouvellement recruté mais non encore disponible, nous avons effectué une première mission au Rwanda du 24 juin au 13 juillet 1974.

Objectif : raccompagner dans leur pays les 4 stagiaires rwandais formés en Suisse et prendre les premiers contacts.

Dès cette mission, nous avons remarqué l'intérêt très grand que suscitait le projet. Nous ne retrouvions pas les conditions socio-politiques décrites dans le rapport Jacquod-Edelmann de 1971. Les autorités de la 2e République se déclarant ouvertement favorables à un tel projet (Manifeste du 1er août 1973), la paix et l'unité nationale étant rétablies, le coopérant épousa dès lors le point de vue rwandais de ne pas se limiter à une petite expérience comme le préconisait, à juste titre en raison des conditions de 1971, le rapport précité.

Phase préopérationnelle

Les accords du 7 décembre 1972 entre la Confédération Suisse et la République Rwandaise prévoyaient une période de 6 mois après l'arrivée du coopérant et le retour des stagiaires. Grâce à l'appui de l'ambassade de Suisse, des locaux avaient pu être loués, puis maintenus à la disposition du projet dès le début de cette phase. Des tournées à travers le pays devaient nous donner une idée plus précise de la réalité rwandaise. Des implantations furent envisagées, des procédures de fondation imaginées. La période fut mise à profit pour élaborer statuts, règlements, documents comptables, brochures d'information.

Dès le 17 septembre 1974 fut demandé par M. le Ministre des Finances et de l'Economie un rapport à soumettre pour recommandations au Conseil National pour la Politique Economique. Ce rapport fut transmis le 8 octobre. Un rapport complémentaire fut adressé au même Conseil le 22 novembre 1974, puis début février un troisième rapport intitulé « Bilan et Perspectives ». Finalement le Conseil se réunit le 20 février 1975.

Les premières créations

De mars à septembre 1975, 12 Banques Populaires virent le jour et, entre le 4 août et le 15 septembre, commençait la collecte de l'épargne. Elles étaient 7 en Préfecture de Kibungo, 3 en Préfecture de Ruhengeri, une en Préfecture de Kigali et une en Préfecture de Gikongoro. Elles totalisaient déjà au 30 septembre 251 300 FRW [1] de parts sociales et 4 409 255 FRW de dépôts. Un succès initial inespéré qui ne devait pas se démentir par la suite.

Ainsi s'acheva la première période de financement prévue par les accords rwando-suisses du 7 décembre 1972. Un budget établi pour la phase préliminaire et la mise en route de 3 unités avait permis la création de 12 Banques Populaires.

[1] FRW = francs rwandais. 35 francs rwandais valaient à l'époque environ 1 franc suisse.

Juin 1976 : Inauguration de la Banque de Kidaho (préfecture de Ruhengeri).

L'expansion

L'article 2 des accords rwando-suisses de mars 1975 prévoyait la poursuite et l'amplification de l'implantation des Banques Populaires.

Bien que dans les premiers temps les erreurs d'inattention des gérants furent fréquentes dans la comptabilité et nécessitaient une assistance soutenue aux banques en fonctionnement, 4 nouvelles unités furent créées entre octobre et décembre 1975. Seule cependant la Banque de Shyorongi put ouvrir ses portes avant la fin de décembre, les 3 autres ne purent le faire que plusieurs mois plus tard en raison de difficultés dans l'approvisionnement en coffres-forts.

Dans cette période fut perfectionné le ssytème de contrôle et mis sur pied un embryon de Caisse centrale. Au 31 décembre 1975, les 13 banques alors en fonctionnement (y compris Shyorongi depuis quelques jours seulement) avaient collecté plus de 13 millions de dépôts.

Ce succès provoqua d'innombrables demandes de création par les bourgmestres des communes. Fin 1975, il y avait 72 demandes de création insatisfaites. Cette pression tant de la base que des autorités ne permit pas de suivre les recommandations du rapport Lecomte de décembre 1975 quant au choix des nouvelles implantations. Il a fallu, pour calmer les jalousies, disperser les nouvelles implantations à travers le pays plutôt que de procéder par « foisonnement » au départ des banques existantes. Nous avons par contre pu, tout au long de l'année 1976, renouveler et élargir l'équipe du Bureau d'Orientation. De grandes difficultés créées par certains membres du personnel aux prétentions sans rapport avec leur compétence et leur dynamisme, n'empêchèrent pas la mise en route des 3 banques créées fin 1975 et la fondation de 20 nouvelles dont 19 étaient en activité au 31-12-1976. Grâce à la qualité des agents restés en place et des nouvelles recrues de 1976, malgré les retards dus aux pénuries d'essence et de coffres-forts, malgré le refus des autorités de tutelle d'agréer un deuxième coopérant, les objectifs fixés en mars 1975 pour la fin 1976 ont été tenus quant au nombre des Banques Populaires à créer d'ici là. De plus onze Banques Populaires des 13 en fonction au 31-12-1975 ont, dans les derniers mois de 1976, franchi la deuxième étape de leur développement en accordant leurs premiers crédits.

Comme le prévoyaient les accords de 1975, l'année 1976 a aussi été celle de l'élaboration des statuts de l'Union. Rédigé par le chef de projet, amendé par la Conférence des Présidents, puis par le conseil de surveillance, adopté par le comité provisoire, le projet de décret-loi portant statuts de l'Union des Banques Populaires avait reçu l'approbation des autorités de tutelle et était à la traduction fin décembre pour être soumis pour adoption et promulgation par le conseil du gouvernement.

Le 28 décembre 1976 débarquait à Kigali M. Benedikt Dolf qui devait reprendre au 1er février la direction du projet. Les mois de janvier et février 1977 furent mis à profit par l'ancien chef de projet pour initier et introduire son successeur, tout en assurant l'établissement des comptes et bilans de 1976 et en rédigeant le présent rapport.

Choix et processus des implantations

Une Banque Populaire est un corps social, un groupe de personnes qui s'unissent en coopérative, appelée Banque Populaire, pour mettre en sécurité leur épargne et la prêter aux membres pour leurs activités professionnelles ou améliorer leur cadre de vie.

Une Banque Populaire ne se fonde donc pas comme un guichet de caisse d'épargne où il suffit de trouver un local, un gérant et un petit coffre-fort.

Une Banque Populaire est créée par ses propres membres et non par le Bureau d'Orientation ou l'Union. Il est bien évident qu'au départ l'idée a été diffusée par le Bureau d'Orientation. Mais pour que l'on aboutisse à une intervention de sa part en vue d'une fondation, un groupe social doit se déclarer prêt à vouloir la création d'une banque, demande formulée par les autorités communales du lieu. Si la demande est approuvée par les autorités préfectorales et est retenue, une première réunion d'information réciproque a lieu avec le Conseil de Développement de la commune (le conseil communal plus les leaders économiques et sociaux). Partant de là, un calendrier de réunions de masses est fixé pour informer tous les secteurs du territoire d'activité choisi. Ces réunions d'information aboutissent dans les semaines qui suivent à l'assemblée générale constitutive (entre 120 et 600 personnes) qui élit au sein des conseils d'administration et de surveillance des représentants de chacun des secteurs. Ces deux conseils réunis choisissent un gérant et un gérant remplaçant. Dans la période entre l'assemblée constitutive et l'ouverture de guichet, se situent les stages de formation pour le gérant et les élus de la Banque, la préparation du local, la livraison du coffre et du matériel comptable. Le processus peut durer de 2 à 6 mois.

Quant au choix des implantations, plusieurs facteurs interviennent. Les premières créations se sont appuyées sur les coopératives existant en Préfecture de Kibungo. Ce sont les membres de ces coopératives qui ont été

M. Pierre Brand reçu en audience par S.E. le général Habyarimana Juvénal, président de la République Rwandaise.

Waterbock dans le crépuscule.

les initiateurs et fondateurs des 7 premières Banques Populaires. Il en est de même à Masaka, Muko et Kinigi. Les banques de Kidaho et Ruhondo par contre s'appuient directement sur la structure communale comme la plupart des autres créées depuis. Parfois, c'est la paroisse, comme à Karama, Kibeho et Mubuga. Il n'est pas pospossible de dire quelle base d'une coopérative préexistante, d'une commune ou d'une paroisse est le meilleur support. Dans les trois catégories, nous avons des succès éclatants et des échecs relatifs. C'est manifestement de la confiance dont jouissent les leaders — bourgmestres, curés, présidents de coopératives — et les gérants mis en place que dépend le succès de la Banque Populaire.

Cet élément « confiance » est, plus que la prospérité économique, un facteur déterminant pour la réussite d'une Banque Populaire. Le brillant démarrage de banques comme celles de Karama (Gikongoro), Musasa (Kigali Nord) pour n'en citer que deux situées dans des régions réputées pauvres et délaissées, contraste avec la stagnation de la Banque de Kinigi dont on attendait qu'elle soit la première Banque du groupe et qui se traîne en queue de peloton. Le très long sommeil des banques de Ndago et Kibeho s'est achevé dès la nomination d'un nouveau bourgmestre dans la commune concernée.

Il est également évident qu'une banque ne peut pas réaliser des merveilles dans un désert économique. Que l'on ajoute des zéros à des zéros ou que l'on multiplie des zéros par des zéros, le résultat est toujours le même... zéro. Si l'on peut se permettre d'implanter des Banques Populaires dans des régions pauvres, il faut en implanter dans le même temps deux fois plus dans des zones plus favorisées. La viabilité de l'ensemble est à ce prix.

Quand les premiers succès ont été connus, il a fallu tenir compte dans le choix d'un élément politique : la répartition et donc la dispersion des Banques Populaires dans toutes les préfectures. Cet impératif a évidemment allongé nos communications et sensiblement augmenté les coûts en frais de transport et le temps passé sur les routes. Mais cet inconvénient n'est que momentané comme nous le verrons en analysant la viabilité de l'organisation. Nous nous sommes donc résolu sans réticence à adopter cette politique d'implantation qui consiste à tisser sur tout l'ensemble du territoire de la République une toile lâche au départ mais qui s'étoffera au fil des années. Sans s'interdire les créations par foisonnement à partir des banques existantes, telle l'expérience de la Banque de Kabarondo qui a engendré celle Rwinkwavu.

Ainsi donc, le choix de la priorité des implantations dépend d'un ensemble de facteurs psycho-sociologiques, économiques, géographiques et politiques. Sans compter la date d'ancienneté de l'enregistrement de la demande et l'insistance manifestée par les promoteurs des banques. Comment refuser votre aide quand on a parlé du projet de création d'une banque dans toutes les réunions communales depuis des mois, et qu'on a déjà fait construire par la population et aux frais de la collectivité, le local destiné à abriter la Banque Populaire ? Ceci pour dire qu'à la vérité une politique d'implantations nouvelles est presque impossible car elle se trouve constamment remise en cause par des cas particuliers où l'on ne peut refuser son concours.

(à suivre)

La chèvre de Nicolas

Les parents de Nicolas attendent un deuxième. Que voudrais-tu, un petit frère ou une petite sœur ? Une chèvre, répond le bout d'homme, qui a quatre ans. Cette histoire authentique, des amis nous la racontaient, devant un verre de vin du pays. Montagnards et gens de plaine à la fois, ils nous disaient leur bonheur de vivre près des animaux, de la terre et de ses fruits. Un temps pour travailler à l'atelier, un autre au verger, un temps pour le bois au mayen et un autre pour envisager l'avenir : « Quand j'aurai ma maison, j'achèterai quelques poules, quelques moutons, un cochon peut-être. Ils seront bien. »

Heureux celui qui garde le lien avec la terre, les animaux. Qui voit dans le monde animal un complément du monde végétal, dans la montagne un trait d'union avec le coteau et la campagne. C'est ça, l'équilibre, la sérénité. Mais il faut se garder de penser que tout vient tout seul; les années de labeur intense se succèdent, et les fraises cueillies à six heures du matin sous la pluie froide et continue, et les téléphones à n'importe quelle heure pour dépanner, et les bêtes qu'il faut aller chercher par les collines...

Pourquoi un gamin de quatre ans souhaite-t-il tant une chèvre, à en oublier la fierté de devenir bientôt le grand frère ? Pourquoi cet acharnement de certains villageois, devenus artisans faute de place sur le domaine paternel, à regrouper des parcelles achetées au fil des ans et sur lesquelles, un jour, s'élèvera un bâtiment, avec des animaux paissant sous les abricotiers ? Pourquoi cette simplicité dans les loisirs, ce plaisir dans la tempête de neige, cette volonté d'arriver à un but gardé secret pendant un temps qui nous semble dépasser l'entendement ? Il y a une santé, dans les campagnes et les montagnes, qui n'apparaît pas dans les statistiques.

(cria) *- ep -*

Proverbe serbe

Un arbre s'appuie sur les arbres, un homme sur les hommes.

Retrait de billets de banque

Pays-Bas

Se référant à un décret royal du 5 mars 1977, la « Nederlandsche Bank N.V. » annonce que les billets de banque suivants, libellés en florins hollandais, seront retirés de la circulation :

Coupure : 10 florins. *Date d'émission :* 23 mars 1953. *Effigie :* Hugo de Groot.

Coupure : 25 florins. *Date d'émission :* 10 avril 1955. *Effigie :* Christiaan Huygens.

Coupure : 100 florins. *Date d'émission :* 2 février 1953. *Effigie :* Desiderius Erasmus Roterodamus.

Coupure : 1000 florins. *Date d'émission :* 15 juillet 1956. *Effigie :* Rembrandt van Rijn.

Ces billets peuvent être échangés à la banque centrale *jusqu'au 10 octobre 1977*. Après cette date ils ne pourront plus être acceptés.

La banque centrale

Dans le cadre du Congrès Raiffeisen suisse de 1977 à Interlaken

La grande rencontre de la jeunesse du 3 juin 1977

Depuis 7 ans, 8 pays d'Europe organisent à tour de rôle un concours international réservé aux écoliers de deux groupes d'âge (6 à 12 ans et 12 à 16 ans), dont le but est de les intéresser à des sujets développant leur esprit créatif et leur goût artistique. Le thème de cette année était : « Les jeunes face à la nature » et il incombait à la Suisse de présenter, à un jury composé de personnalités déléguées par chaque pays, les travaux des concurrents et d'attribuer des prix aux meilleurs. C'est la raison pour laquelle quelque 800 enfants, tous coiffés de la « casquette Raiffeisen » défilent dès 11 h. dans les rues pavoisées d'Interlaken pour se rendre, entraînés par la Jugend-Musik de la ville, dans le parc du Casino, magnifiquement fleuri. Assistaient à cette rencontre les élèves ayant obtenu la médaille d'argent soit : 2 Hollandais, 4 Allemands, 2 Finlandais, 2 Belges, 2 Italiens, 2 Français, 2 Autrichiens et 2 Suisses. Etaient aussi présents les écoliers suisses ayant été proclamés par le jury vainqueurs du « concours de groupes », une classe par canton (20 à 25 élèves).

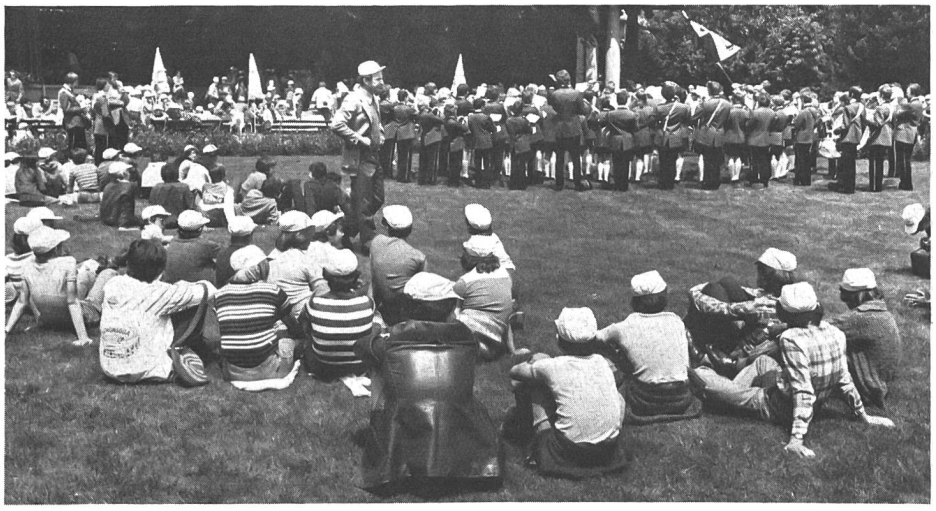

Les lauréats apprécient les productions de la musique des Jeunes d'Interlaken.

L'exposition des travaux nous a convaincu du talent précoce de nombreux lauréats et surtout des trouvailles ingénieuses pour exécuter des tableaux évocateurs, non seulement avec de la peinture, mais aussi en utilisant toutes sortes de produits naturels : graines, feuilles, fleurs, débris divers de végétaux, de minéraux. Parmi le grand nombre de réalisations originales (il faudrait les citer toutes) nous avons remarqué les 2 premiers prix d'Europe a) « Enfant, animaux et végétaux se mirant dans une mare », peints par la petite Béatrice Peter de Hollande et b) « Vol d'hirondelles » de Josepha Malli, de Vienne. Relevons l'immense « Travail des 22 élèves de la classe de Develier » (Jura); « 100 ans de protection de la forêt », de l'école de Flums (SG); un paysage avec coucher de soleil réalisé en tricotage par une classe de Saint-Gall. Aussi parmi les travaux de groupes, beaucoup de tapisseries parsemées de collages en fleurs et feuilles séchées. Nous n'avons garde d'oublier tous les admirables tableaux de la Finlande, ceux

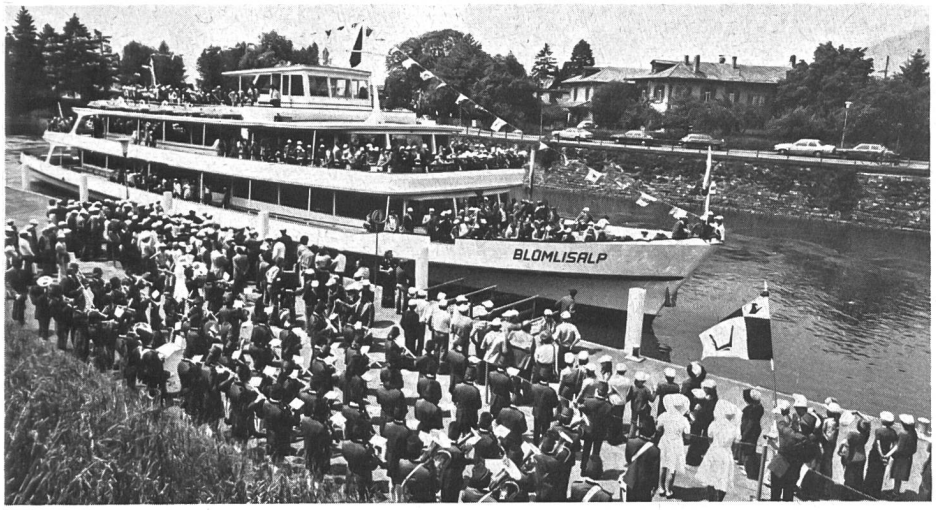

Un accueil chaleureux est réservé aux lauréats du concours international pour la jeunesse « Rencontre avec la nature ».

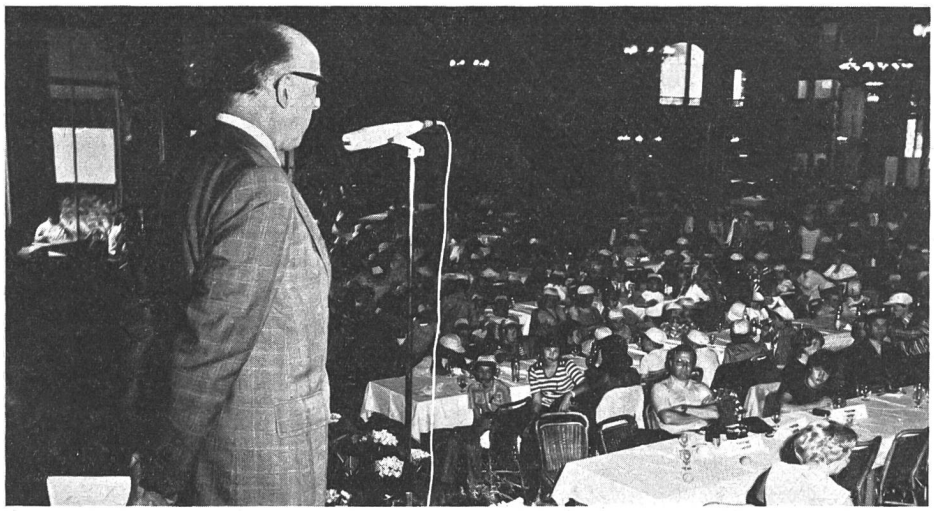

M. W. Plattner, professeur, s'efforce de rendre les jeunes attentifs au rôle qu'ils doivent jouer dans la protection de la nature...

M. Arnold Edelmann, directeur de l'Union suisse, exprima sa reconnaissance aux experts du jury, remit une channe-souvenir au président M. Oertel de Vienne, et dit son admiration aux jeunes artistes. M. J. Plattner, président de la protection suisse de la nature à Saint-Gall, s'efforça de rendre les jeunes attentifs au rôle qu'ils doivent jouer dans la protection de la nature.

Signalons le talent d'organisateur du responsable de cette journée : M. O. Schneuwly, expert du jury pour la Suisse, et de ses nombreux collaborateurs, en particulier l'animatrice de l'après-midi Mme C. Cadsky-Frey (Herrliberg) ZH.

G. Reymond

de l'Allemagne, de l'Autriche et même quelques essais du Japon.

Un copieux repas fut servi à cette phalange juvénile, qui, durant l'après-midi, prit un vif plaisir à la distribution des récompenses et à une séance récréatrice déchaînant des ovations aussi enthousiastes que bruyantes. Une mention spéciale au « Trio » de musique pop, à un ventriloque extraordinaire et à un orchestre baroque jouant sur des ustensiles les plus divers (arrosoir, tuyaux, batterie de cuisine...).

L'animatrice de l'après-midi, Mme C. Cadsky-Frey, au moment solennel de la distribution des prix et des médailles. Tout à gauche Marcella Dürlewanger, Bühler/AR qui a décroché le premier prix « européen ».

Proverbe français

Le plus riche n'emporte que son linceul. *Pierre Gringore*

Pour sauvegarder l'image de marque de la place financière suisse

Convention de juin 1977 entre les banques et la Banque nationale

En dépit des apparences, ce que l'on appelle désormais communément « L'affaire de Chiasso » n'est pas à l'origine des démarches qui ont abouti à la signature de cette convention. Les négociations déjà en cours à ce moment-là ont tout au plus été accélérées par le coup de tonnerre d'avril 1977.

Ledit accord ne remet pas en cause le secret bancaire, objet d'âpres critiques plus ou moins fondées, à intervalles réguliers. Il veut cependant en réprimer les abus. Par ailleurs, dans le but de lutter plus efficacement contre la criminalité économique, il établit des règles strictes qui devront être appliquées lors de l'acceptation de fonds du public : identification consciencieuse de la clientèle, frein à l'ouverture et à la gestion de comptes de dépôts dont les ayants droit ne sont pas connus, refus d'accepter des capitaux dont l'origine frauduleuse peut être décelée ou reconnue par la banque, refus d'assistance lors d'opérations visant la fuite de capitaux et la fraude fiscale.

Il ne s'agit pas d'un simple « gentlemen's agreement » destiné à apaiser les esprits, mais d'une convention contraignante. Une commission arbitrale sera chargée d'en surveiller l'application; elle pourra infliger une amende allant jusqu'à 10 millions de francs à toute banque qui serait prise en défaut. 10 millions : pour des banquiers suisses, c'est une sérieuse menace...

Cet accord ne contient en somme rien de bien nouveau, du moins pour les banques qui jusqu'ici respectaient les principes dont s'inspirent ses dispositions. C'est certainement aussi le cas pour nos Caisses Raiffeisen, dont toute l'activité est imprégnée de l'esprit coopératif de service et d'entraide. Toutefois, nul n'étant censé ignorer les lois, nous jugeons utile de reproduire le texte intégral de cette convention, qui sera complétée cette année encore par une espèce de « code de bonne conduite » en lequel on semble placer de grands espoirs.

Convention relative à l'obligation de diligence des banques

(entrée en vigueur le 1er juillet 1977).

I. But

Article premier

La convention vise à

— assurer que l'identité des clients de la banque est vérifiée consciencieusement,

— empêcher que, sous le couvert du secret bancaire, des actes contraires à la présente convention ne soient rendus possibles ou facilités.

II. Actes contraires à la convention

Art. 2

Sont considérées comme contraires à la présente convention :

a) l'ouverture et la gestion de comptes et de dépôts dont les ayants droit ne sont pas connus (art. 3 à 7);

b) l'acceptation de fonds que la banque peut reconnaître comme ayant été acquis par des actes qui, selon le droit suisse, sont punissables ou donnent lieu à une extradition (art. 4 et 5);

c) l'assistance en matière de fuite des capitaux, de fraude fiscale et d'actes analogues (art. 8 et 9).

III. Obligation de diligence lors de l'acceptation de fonds

Art. 3

1. Identification de l'ayant droit

Les banques s'engagent à n'ouvrir des comptes et des dépôts de titres, à n'effectuer des placements fiduciaires et à ne louer des « safes » que lorsqu'elles ont vérifié, avec le soin approprié aux circonstances, l'identité du véritable ayant droit des fonds à bonifier ou à placer ou du véritable locataire du « safe ».

Art. 4

2. Vérifications quant à l'origine des fonds

Les banques s'engagent à n'effectuer aucune opération, lorsqu'elles savent ou lorsqu'elles devraient savoir, en exerçant la diligence appropriée aux circonstances, que les fonds leur sont confiés dans un but contraire à la convention.

Art. 5

3. Secret professionnel

1 Lorsque le client agit par l'intermédiaire d'une personne à laquelle s'applique un secret professionnel protégé par la loi ou d'un fiduciaire, la banque doit exiger une déclaration écrite par laquelle cette personne confirme que l'ayant droit lui est connu et que les opérations ne sont pas contraires à la présente convention.

2 La banque peut renoncer à exiger la déclaration lorsque toutes les circonstances (par exemple, relations antérieures d'affaires, diligence notoire du porteur du secret professionnel) permettent d'admettre que ces conditions sont satisfaites.

3 La déclaration écrite n'est pas exigée pour les comptes et les dépôts de banques suisses et étrangères.

Art. 6

4. Procédure

a) en général

1 En cas de doute, les banques exigent, lors de l'ouverture d'un compte ou d'un dépôt, une déclaration écrite par laquelle le client confirme qu'il agit pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers et, le cas échéant, nomme celui pour lequel il agit.

2 Les banques utilisent une formule uniformisée qui constitue une partie intégrante de la présente convention.

Art. 7

b) sociétés de domicile

1 Les banques doivent exiger des sociétés de domicile suisses et étrangères :

a) un extrait du Registre du commerce ou une attestation analogue,

b) la déclaration écrite dans laquelle les organes compétents indiquent qui domine la société de domicile,

c) sur les personnes physiques qui exercent une influence prépondérante sur la société, les mêmes informations que si ces personnes devenaient clientes directes de la banque.

Sont réputés sociétés de domicile au sens de la présente convention, tous les établissements, sociétés, fondations, entreprises fiduciaires, etc., qui n'exercent pas, en Suisse, une activité commerciale ou de fabrication, ni n'y exploitent un artisanat géré en la forme commerciale.

2 Lorsque la banque connaît l'appartenance d'une société de domicile à un groupe d'entreprises déterminé ou la répartition du capital et l'identité des personnes qui exercent une influence prépondérante, elle peut renoncer à exiger les informations prévues sous lettres b) et c).

IV. Assistance en matière de fuite des capitaux, de fraude fiscale et d'actes analogues

Art. 8

1. Fuite des capitaux

Les banques s'engagent à ne prêter aucune assistance active dans le transfert de capitaux hors des pays dont la législation prévoit des restrictions en matière de placement de fonds à l'étranger (par exemple, en organisant, dans le but d'accepter des fonds, l'accueil de clients à l'étranger en dehors des propres locaux de la banque, en chargeant des agents à l'étranger d'organiser la fuite des capitaux, en promettant des commissions aux personnes apportant une aide ou servant d'intermédiaire en matière de fuite des capitaux).

Art. 9

2. Fraude fiscale et actes analogues

Les banques ne doivent pas fournir une aide à leurs clients dans des manœuvres visant à tromper les autorités suisses et étrangères, en particulier les autorités fiscales, au moyen d'attestations incomplètes ou pouvant induire en erreur d'une autre manière.

V. Comptes et dépôts numérotés

Art. 10

Les dispositions de la présente convention s'appliquent sans aucune réserve aux comptes et aux dépôts numérotés ou désignés par un code.

VI. Contrôle des comptes existants

Art. 11

La procédure décrite aux articles 6 et 7 doit être appliquée dans le délai d'un an aux clients ayant des comptes ou des dépôts supérieurs à un million de francs et faisant déjà partie de la clientèle de la banque avant l'entrée en vigueur de la convention.

VII. Cessation des relations

Art. 12

Les banques s'engagent à rompre leurs relations avec un client lorsque les opérations effectuées laissent soupçonner que les indications sur le véritable ayant droit ne sont pas exactes ou que le client effectue, par l'intermédiaire de la banque, des actes contraires à la présente convention (art. 2, lettre b).

Pour tous vos imprimés
Grafipress - avenue de Longemalle 9 - 1020 Renens

VIII. Contrôle

Art. 13

1 En adhérant à la présente convention, les banques chargent leurs organes de révision prévus par la loi sur les banques et leur donnent l'autorisation de vérifier par sondages, à l'occasion de la révision ordinaire des comptes, que les dispositions de la convention ont été respectées. Les organes de révision prévus par la loi sur les banques communiquent à la commission arbitrale instituée par l'article 14 et à la Commission fédérale des banques les infractions qu'ils constatent ou qu'ils peuvent légitimement soupçonner.

2 La Banque nationale transmet aux organes de révision agréés le texte de la présente convention ainsi que la liste des signataires. Elle leur transmet ainsi le mandat décrit.

IX. Sanctions

Art. 14

1 Une commission arbitrale est créée, avec siège à Zurich, en vue d'établir et de réprimer les violations des dispositions de la présente convention. La commission arbitrale est formée de deux représentants de la Banque nationale et de deux représentants de l'Association suisse des banquiers. Elle est présidée par un juge fédéral désigné à l'unanimité par ces représentants. Le secrétariat de la commission arbitrale est assuré par la Banque nationale.

2 La commission arbitrale peut infliger une amende conventionnelle allant jusqu'à 10 millions de francs à la banque convaincue d'avoir transgressé la convention; dans la fixation de l'amende conventionnelle, il est dûment tenu compte de la gravité de la violation du contrat, du degré de culpabilité et de la situation financière de la banque. La commission arbitrale attribue le montant de l'amende à un but d'utilité publique.

3 La commission arbitrale règle la procédure; les articles 36 à 65 de la loi fédérale du 4 décembre 1947 sur la procédure civile fédérale et les articles 22 à 26 de la loi fédérale du 16 décembre 1943 sur l'organisation judiciaire sont applicables par analogie.

4 Les membres de la commission arbitrale sont strictement tenus de garder le secret sur les faits qui leur sont communiqués durant la procédure (art. 47 de la loi sur les banques).

5 La commission arbitrale porte ses décisions à la connaissance de la Commission fédérale des banques pour qu'elle examine la question de savoir si les personnes chargées d'administrer et de gérer la banque présentent encore « toutes les garanties d'une activité irréprochable » au sens de l'article 3, alinéa 2, lettre c, de la loi sur les banques.

X. Entrée en vigueur

Art. 15

1 La convention entre en vigueur le 1er juillet 1977 et porte effet pendant une durée ferme de cinq ans.

2 Elle est renouvelée tacitement chaque fois pour une durée d'une année, si l'Association suisse des banquiers ou la Banque nationale ne la dénonce pas en observant un délai de trois mois.

3 Chaque banque signataire est autorisée à dénoncer la convention moyennant un préavis de trois mois, pour la fin d'une année contractuelle, mais au plus tôt pour le 30 juin 1982.

4 Les banques signataires autorisent le Conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers à apporter à la convention, avec la Banque nationale, les modifications et les précisions découlant de l'expérience.

Bien avisé celui qui fait reviser son parafoudre !

Nombreuses sont les personnes — surtout si elles sont bien abritées — qui aiment voir se dérouler un violent orage en plein été. Qui n'a pas ressenti dans son dos un long frisson au moment où l'éclair déchire le ciel noir et paraît s'enfoncer dans la terre ? Pense-t-on à cet instant que la foudre pourrait précisément atteindre notre maison ? Nous nous fions aveuglément à l'installation de paratonnerre ou à saint Florian, en le priant d'épargner notre toit et de frapper de préférence celui du voisin...

De nombreux incendies dus à la foudre prouvent qu'on est souvent mal avisé de se fier sans restriction au paratonnerre. Certes, presque tous les immeubles sont munis aujourd'hui d'une installation de parafoudre... reste encore à savoir dans quel état elle se trouve ! On s'imagine parfois que plus la tige du paratonnerre est longue, plus on est en sûreté; et pourtant, les installations modernes, très efficaces, sont à peine visibles. En effet, ce qui importe avant tout c'est que la mise à la terre soit parfaite. C'est là que trop souvent réside le point faible d'une installation de paratonnerre.

Aussi est-il absolument indispensable, surtout après un hiver rigoureux, de faire contrôler toute l'installation par un spécialiste. La résistance au passage à la terre montrera infailliblement si tous les câbles, toutes les jonctions sont encore en état de remplir leur importante fonction. Si le rapport de ce spécialiste est positif, vous pourrez alors, pendant le prochain orage, contempler en toute sérénité le déchaînement du feu céleste !

Cipi

La vocation des réviseurs

A la suite de la publication, dans le numéro de janvier 1977, du compte rendu de l'assemblée des délégués de l'an dernier de la fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg romand, plusieurs dirigeants de cette région nous ont demandé de donner dans notre journal quelques extraits au moins de la partie de l'exposé du secrétaire de l'Union reproduite sous le titre ci-dessus par notre correspondant occasionnel.

En donnant suite à ce vœu, nous précisons qu'il s'agit de remarques de portée générale qui n'engagent que leur auteur, ancien réviseur...

« Avant de terminer, nous nous permettons de revenir sur un sujet déjà effleuré tout à l'heure : la révision, mais en commentant maintenant plutôt les retombées de la révision. Ces réflexions nous semblent opportunes, ne serait-ce que pour expliquer — à dessein, nous ne disons pas justifier — la mission du réviseur qui est tenu, comme vous le savez, de consigner dans son rapport les constatations faites, au besoin d'exiger que les lacunes relevées soient comblées.

Lorsque tout est en ordre, lorsque tout va bien, les relations et les contacts entre réviseur, membres des conseils et gérants sont bonnes, excel-

lentes ou même cordiales au gré des races et des tempéraments.

Le réviseur se voit-il dans l'obligation de soulever certains manquements, de redresser des abus, de constater qu'une différence de caisse n'a été ni dépistée ni justifiée, de demander l'accomplissement de formalités ignorées ou omises, de prier le comité de réexaminer une opération de crédit qui n'est pas appuyée par des garanties statutaires et réglementaires suffisantes, alors le ciel s'assombrit, les relations se tendent et déclenchent parfois des réactions sinon malheureuses, du moins fâcheuses. Le réviseur estime-t-il même de son devoir de poser la question du remplacement d'un gérant qui, pour un motif quelconque, n'assume pas ou n'assume plus l'administration impeccable des affaires que l'on doit pouvoir attendre d'une institution qui gère les deniers d'autrui, ce sera alors une attaque en règle contre ce fonctionnaire et, subsidiairement, contre l'office de révision. Si les choses en restaient là, donc au stade de la confrontation directe entre les parties en cause, il n'y aurait rien à redire. Mais, au cours de ces dernières années, quelques caissiers crurent qu'il était absolument indiqué, voire nécessaire, d'alarmer le comité de la fédération cantonale, d'ameuter même au besoin un ou plusieurs collègues des environs et nous en passons.

Envers la Commission des banques, qui est l'organe chargé par le Conseil fédéral de veiller à l'application de la loi sur les banques et caisses d'épargne, l'office de révision — et par lui donc l'Union suisse — est l'unique, le seul organe responsable de la bienfacture du travail de révision. Une fédération, un collègue ou même un groupe de gérants ne pourront jamais être sacrés « Cours d'appel ». En matière de recours il y a la direction de l'Union suisse, au besoin, dans des cas exceptionnels ou graves, le conseil d'administration de l'Union suisse.

On reproche parfois à nos réviseurs de se complaire dans l'énumération de fautes ou d'omissions ou de ne pas souligner comme il le faudrait, dans leurs rapports écrits, les mérites du gérant qui — nous le savons — reste l'âme de l'institution. Certains iront même jusqu'à dire que telle remarque, telle exigence, ne devraient pas être relevées dans un rapport officiel. C'est aller un peu loin, car personnellement responsable de son travail le réviseur est tenu de consigner dans ce document non seulement ce qui permet de louer, de féliciter ou de congratuler, mais aussi ce qui est susceptible d'être amélioré, redressé et corrigé.

Tout au long de notre carrière de censeur, nous n'avons pas eu l'honneur et le bonheur de plaire à tout le monde. Nous avons quelques fois été victime de préjugés aussi tenaces que peu fondés. Mais, lorsque des difficultés se présentaient, nous proposions aussi bien à la direction de l'office de révision qu'aux Caisses concernées de venir sur place donner les raisons de telle remarque et de telle prise de position qui avaient eu le don de nous attirer de solides ou vives critiques. Tout en reconnaissant parfois loyalement, après coup, qu'un terme avait peut-être été mal choisi, que dans un cas précis une opinion, un point de vue gagnaient à être revus, nous sommes parvenu pour ainsi dire chaque fois à convaincre les gérants et les membres des comités que, dans le fond, ces remarques, ces exigences étaient justifiées. Cela fut possible grâce à ces contacts directs entre les deux parties, la plaignante et l'accusé. C'est pourquoi nous demandons aux gérants ou autres dirigeants qui jugent déplacés tel ou tel passage, voire la conclusion d'un rapport de révision de demander d'abord au réviseur quelques précisions ou compléments d'information, éventuellement au cours d'une séance commune des deux comités. Si après cela, on croit toujours être la victime d'une injustice ou d'une fausse interprétation des faits on pourra alors en appeler à l'arbitrage de la direction.

Evidemment, il ne faut pas s'attendre à ce que ces interventions permettent de noyer le poisson : une remarque ou même une critique au sujet d'une comptabilité qui laisse à désirer, les exigences imposées par l'observation de prescriptions légales et statutaires resteront toujours justifiées, même après une telle démarche. Cette dernière permettra cependant presque toujours de rétablir l'indispensable compréhension non seulement des buts de la révision mais encore du travail astreignant, ingrat des réviseurs et de la très grande responsabilité qu'ils assument.

En revanche, nous dirons franchement que, personnellement, nous trouvons pour le moins étonnant, pour ne pas dire effarant, qu'un gérant dont la gestion a donné lieu à de justes remarques, voire à des critiques fondées, cherche en quelque sorte à se défouler en démolissant systématiquement la réputation d'un réviseur qui n'a fait que son devoir.

Il est plus facile de faire état des prétendues aspérités de caractère d'un censeur, de son manque d'amabilité ou d'entregent, que de se soumettre à un sérieux examen de conscience et de vérifier ainsi si l'on a bien toujours été un interlocuteur de charme. Nos réviseurs, comme nous tous, sont des hommes à part entière, avec leurs qualités et leurs défauts. Nous nous plaisons à constater que leur bonne volonté évidente, leur souci d'exercer humainement une fonction délicate sont pour ainsi dire unanimement reconnus.

Pour résumer, nous croyons qu'il est dans l'intérêt de tout le monde, donc des gérants et autres dirigeants des Caisses et de notre mouvement tout entier, de s'efforcer de régler de tels différends à l'échelon qui permettra de trouver une solution qui nous vaudra l'aubaine de repartir à nouveau en toute sérénité et confiance réciproque. » *-pp-*

A NOS ANNONCEURS ÉVENTUELS

La générosité de l'Union suisse permet au « Messager » de boucler ses comptes sans publicité, exception faite des rentrées que lui procurent les minuscules annonces régulières: Tabac Bureglück, etc. !

Evidemment, quelques ordres supplémentaires mettraient un peu de beurre dans nos épinards.

« Le Messager Raiffeisen » touche plus de 13 500 familles du Pays romand, soit environ 25 000 lecteurs, selon les canons des spécialistes.

Notre fermier d'annonces, « Annonces suisses S.A. » à Saint-Gall et ses succursales en Suisse donneront, sur demande, tous les renseignements.

-pp-

Bilan de la Banque centrale de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen au 30 juin 1977

Actifs	fr.
Caisse, compte de virement et compte de chèques postaux	11 237 111.86
Avoirs en banque à vue	4 374 942.25
Avoirs en banque à terme dont fr. 147 800 000.— échéant dans un délai de 90 jours	377 800 000.—
Avances aux Caisses affiliées	62 102 839.21
Effets de change et papiers monétaires dont fr. 25 800 000.— de bons du trésor et rescriptions	46 649 298.95
Comptes courants débiteurs en blanc	4 809 209.50
Comptes courants débiteurs gagés dont fr. 21 689 784.25 garantis par hypothèques	24 554 641.08
Avances et prêts à terme fixe en blanc	16 000 000.—
Avances et prêts à terme fixe gagés dont fr. 2 245 365.75 garantis par hypothèques	4 459 294.40
Crédits en compte courant et prêts à des collectivités de droit public	279 539 988.59
Placements hypothécaires	399 695 346.65
Fonds publics et titres	1 258 404 021.35
Participations permanentes	778 021.—
Immeubles à l'usage de la banque	10 800 000.—
Autres immeubles	1 477 413.70
Autres actifs	28 108 350.86
Total du bilan	2 530 790 479.40

Passifs		fr.
Engagements en banque à vue		2 344 257.60
Engagements en banque à terme		17 250 000.—
Avoirs des Caisses affiliées à vue		401 809 695.18
Avoirs des Caisses affiliées à terme		1 813 180 000.—
Créanciers à vue		24 121 201.59
Créanciers à terme dont fr. 2 600 000.— échéant dans un délai de 90 jours		7 450 000.—
Dépôts d'épargne		53 824 782.54
Carnets de dépôts et de placement		22 273 381.65
Obligations de caisse		44 487 500.—
Prêts sur lettres de gage		4 000 000.—
Autres passifs		47 542 347.68
Fonds propres		
Parts sociales	fr. 70 000 000.—	
Réserves	fr. 22 300 000.—	
Solde du compte de profits et pertes	fr. 207 313.16	92 507 313.16
Total du bilan		2 530 790 479.40
Avals et engagements par cautionnement		22 144 959.35

A l'ère des vols à main armée...

Un dispositif de sécurité qui vient de faire ses preuves

Et ceci n'est pas un conte...

Par un beau matin d'avril dernier, un gaillard paré d'une casquette à la « Roger Staub » fit irruption dans le hall des guichets de la Caisse Raiffeisen de Dornach (SO). La caissière se trouvait à ce moment-là dans un bureau contigu. Par la porte entrouverte, l'angle visuel dont elle disposait lui permit de « palper rapidement de l'œil » un individu qui lui semblait décidément un peu trop pressé. Quelques secondes de réflexion, puis fuite au premier étage d'où elle alarma le poste de gendarmerie.

Reconnaissant sans doute l'impossibilité de mettre son plan à exécution, le bureau de la gérante étant hermétiquement isolé des guichets par une paroi en verre antiballes, notre bonhomme prit la poudre d'escampette, les mains vides...

Un dispositif coûteux peut-être, mais qui vient de faire ses preuves + une gérante douée de beaucoup de flair = un malheur évité.

Bilan réjouissant d'un casse qui ne se déroula certainement pas selon les plans préalablement établis grâce à la présence d'esprit de la victime en puissance.

Toutes nos félicitations à la valeureuse gérante soleuroise.

-pp-

Etatisme envahissant

Les vagues soulevées par la campagne d'abord, puis par le résultat de la consultation populaire du 12 juin dernier sur la TVA s'étant apaisées, nous nous permettrons de revenir sur deux arguments invoqués par les partisans et les adversaires de la réforme des finances fédérales.

Les partisans du projet Chevallaz firent, à juste titre, valoir le point de vue suivant : il ne suffit pas de confier constamment de nouvelles charges à l'Etat central, encore faut-il lui donner les moyens (impôts) qui lui permettront de les accomplir.

Tout cela est fort bien et fort juste. Toutefois, dans ce domaine également, les revendications n'étant ja-

mais formulées en vrac, mais petit à petit au cours de l'éclosion de besoins nouveaux, le citoyen-contribuable-électeur ne réalise pas toujours pleinement que l'ardoise s'allonge de façon inquiétante, que l'addition est toujours plus rondelette.

C'est pourquoi nous jugeons utile de rappeler à tous nos législateurs en herbe qu'un élargissement plus prononcé encore des devoirs imposés à l'Etat-Providence risque à la longue de causer une véritable hypertrophie de notre appareil administratif central. Et ici nous emprunterons l'argument fort pertinent avancé par l'un des adversaires de la TVA, M. Otto Fischer, conseiller national, directeur de l'Union suisse des arts et métiers. Lors de l'assemblée de la Chambre vaudoise immobilière de mai dernier il a rappelé que :
« ... l'administration centrale compte aujourd'hui 32 000 fonctionnaires contre 20 000 en 1960 », « ... le nombre de pages imprimées des textes législatifs est pasé de 1000 en 1957 à 2800 en 1976 », ce qui en dit long sur la richesse de la ponte en lois, arrêtés et ukases de tous genres.

Qui commande paie, dit un vieux dicton populaire. Il serait bon de s'en souvenir avant de passer la prochaine ... commande. *-pp-*

L'Association suisse des banquiers et l'augmentation du droit de timbre

(cb) Après que le paquet financier ait été rejeté le 12 juin 1977, le Conseil fédéral a proposé, parmi ses mesures transitoires en vue d'assainir les finances fédérales, une augmentation de 50 % du droit de timbre sur les émissions et les transactions en bourse. L'augmentation espérée des recettes, découlant de cette mesure, est de 100 mio de francs en 1978 déjà et de 200 mio de francs ensuite.

L'Association suisse des banquiers mentionne à ce propos que de telles estimations de recettes doivent être accueillies avec prudence. Le droit de timbre touche un domaine de l'activité bancaire qui se ressent rapidement des désavantages concurrentiels sur le plan international. Cette réalité a été prise en considération lorsque les taux actuels ont été fixés. Si, à présent, les taux du droit de timbre sont rehaussés au point de désavantager les banques suisses dans les transactions en bourse, par rapport à leurs concurrents étrangers, il en résulterait non pas une augmentation des recettes pour la Confédération mais au contraire une réduction du volume des affaires et par conséquent des recettes.

Assemblée de la Fédération jurassienne

Les 10 000 sociétaires en point de mire

La 52e assemblée générale de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen s'est tenue le 14 mai 1977 à Courgenay, en présence de quelque 350 dirigeants locaux et invités. Assemblée de routine peut-être puisque l'ordre du jour ne comportait point d'objet particulier, mais réunion importante cependant puisqu'elle a permis à la fois de réconforter une amitié jurassienne assez souvent mise à mal ces derniers temps et de mesurer la vitalité qui est celle des 74 Caisses du Jura.

En ce printemps pluvieux, chacun a pris le chemin de l'Ajoie avec l'espoir de trouver à Courgenay, sinon des cieux plus cléments, du moins la chaleur légendaire de l'hospitalité reconnue de tout temps aux habitants de ce coin de terre jurassienne. Effectivement, la réputation du grand bourg ajoulot se vérifia d'emblée : les organisateurs avaient tout fait pour que chaque Raiffeiseniste se trouve à l'aise dans la commune du « gérant-maire » Ernest Cerf, le citoyen sans doute le mieux placé pour souhaiter la bienvenue à ses hôtes d'un jour.

M. François Rossé, maire de Boncourt, qui dirigea les assises jurassiennes pour la première fois, se montra remarquable président en étant tout à la fois clair, concis et expéditif. Ce fut pour lui un grand plaisir de saluer les anciens membres du comité, MM. Albert Ackermann, Jules Mottet et Géo Froidevaux, membres d'honneur, mais également MM. Paul Puippe, secrétaire de l'Union suisse de Saint-Gall, Beuchat et Metthez, reviseurs, Ernest Neuenschwander, président de la Fédération bernoise de langue allemande, M. et Mme Fernand von Allmen, délégués de la paroisse et du conseil municipal de Courgenay, MM. Gury, représentant de la Chambre d'agriculture du Jura, Gaston Stouder, de Pro Jura, Bernard Beuret, député, envoyé de l'Ecole d'agriculture de Courtemelon, Hubert Comment, président du tribunal et député. Plusieurs personnalités de la région, retenues par d'autres manifestations ou la maladie, s'étaient fait excuser.

Après que M. André Theurillat, des Breuleux, ait fait revivre, par un procès-verbal fort vivant, l'assemblée de l'année précédente, qui s'était déroulée au Noirmont, M. Rossé, fort de la présence de 72 des 74 Caisses jurassiennes — il ne manquait que la représentation de Crémines et de Sonvilier —, a pu dresser un tableau fidèle de l'activité raiffeiseniste du Jura. Premier sujet de satisfaction : l'accroissement de 330 sociétaires (264 en 1975) qui, bien que trop modeste encore, porte l'effectif des membres à 9809. Avec un effort de recrutement supplémentaire, il ne fait guère de doute que le cap des 10 000 sociétaires sera atteint, voire dépassé dans le courant de cette année; c'est en tout cas l'un des objectifs de la Fédération. En augmentation de 23,4 millions (8,34 %), la somme des bilans s'est élevée à 307 millions. Pour une année de récession, le résultat est fort réjouissant. Et ceci d'autant plus que le chiffre d'affaires a atteint le montant de 636,8 millions, soit un accroissement de 7 %. Le nombre des carnets d'épargne s'est élevé à 36 625 (+ 619). L'épargne elle-même a progressé de près de 18 millions, pour

donner 226,8 millions au total. Si un solde a été placé à Saint-Gall, quelque 15 millions ont été réinvestis dans le Jura, ce qui a contribué à porter les avances hypothécaires à 197 millions (+ 7,27 %).

Au compte de profits et pertes, l'excédent de l'exercice s'inscrit à raison de 660 000 francs, arrondissant les réserves à 10,7 millions. Ce résultat marque une régression par rapport à l'année précédente, mais il est inévitablement dû aux changements de taux, notamment aussi à ceux pratiqués par la banque centrale.

Le président Rossé a enchaîné en soulignant que le comité jurassien s'était réuni à deux reprises, au cours de deux journées entières. Cela lui a permis de définir les fonctions de ses membres. Les anciens ayant conservé leurs postes, en particulier MM. André Theurillat au secrétariat et Gilbert Giauque à la caisse, M. Louis Citherlet a été appelé à la vice-présidence. Une intervention a été faite auprès de l'Union suisse pour que le précis de comptabilité soit réédité en français. Une autre avait pour but de diminuer les frais d'opérations requis du centre mécanographique. Une attention particulière a été vouée à l'examen des nouveaux statuts. Les Caisses de Bressaucourt, Courfaivre, Glovelier et Vicques s'apprêtent à fêter leur demi-siècle d'existence; elles sont félicitées par le comité de la Fédération qui se fera un plaisir de participer aux cérémonies de jubilé. Deux élèves méritants de l'Ecole d'agriculture de Courtemelon ont été récompensés par un prix de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Jura.

Enfin, avant de remercier chacun pour la part qu'il prend à remplir le service d'entraide qu'il accomplit dans la partie du Jura qui est la sienne, le président François Rossé a tenu à redire sa ferme volonté de conserver l'unité de la FJCR : « En tant que Fédération jurassienne, la situation, les événements, les difficultés que connaît actuellement le Jura ne peuvent nous laisser indifférents. Conscients de l'importance de ce problème, nous tenons à réaffirmer notre volonté tenace de maintenir l'unité de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen. Nous ne sommes pas à l'heure où il s'agit de rechercher ce qui nous sépare, ce qui nous divise, mais bien davantage ce qui nous unit et nous rassemble. »

Vivement applaudi, le rapport du président devait être suivi de celui de M. Paul Puippe. Après une analyse de la situation financière en Suisse, le délégué de l'Union suisse devait particulièrement faire le point sur la situation actuelle, en abordant surtout trois objets : les fluctuations des taux d'intérêt, les liquidités devant laisser une liberté d'action assez grande et les fonds propres. Causerie pleine d'enseignements, ainsi que M. Puippe sait toujours accompagner son message adressé au nom de l'Union suisse !

Il est toujours aisé d'être caissier lorsque les comptes annuels bouclent favorablement. M. Gilbert Giauque, de Prêles, a eu l'occasion de le vérifier lors de la présentation détaillée des recettes et dépenses de la Fédération. La fortune s'est accrue de plus de 8000 francs, ce qui porte son total à 27 710 francs. L'importante « saignée » due à la célébration du cinquantenaire se trouve ainsi presque complètement cautérisée. Les comptes sont acceptés sans autre, après rapport des Caisses de Saint-Brais et Réclère. Les deux prochaines sections vérificatrices seront Montfaucon et Courtedoux. La cotisation demeure fixée à 4 francs par tranche de 50 000 francs de bilan, avec toutefois un plafond de mille francs par Caisse.

L'adoption des nouveaux statuts de la Fédération, remaniés à la suite de la revision de ceux des Caisses affiliées et de l'Union de Saint-Gall, ne souleva pas de discussion.

L'assemblée put donc s'achever par le traditionnel hommage aux vétérans, précédé cependant du souvenir de ceux qui sont décédés durant l'année. Il s'agit de MM. Paul Marchand, Montfaucon, Fernand Cerf, Saint-Ursanne, Paul Nussbaumer, curé, Fahy, Raymond Theubet, Fahy, Paul Crelier, Bure, Willy Gerber, Villeret, Paul Jodry, Les Breuleux, Luc Willemin, Les Breuleux, Gaston Kury, Courchapoix, Hubert Courbat, Buix.

La remise du traditionnel portefeuille à ceux qui ont siégé pendant au moins un quart de siècle dans les comités des Caisses locales est un moment de gratitude qui ne traduit cependant que bien imparfaitement le dévouement de ces fidèles sociétaires, qui, cette année, étaient au nombre de quatorze : MM. Jean Bron, Corban, Henri Boéchat et Jean Huber, Miécourt, Pierre Léchot, La Ferrière, Bernard Friche, Vicques, David Miserez, Lajoux, Achille Cortat, Courchapoix, Joseph Jolidon, Vermes, Léon Patrix, Charmoille, Jacob Christen, Aurèle Noirjean, Ami Béguelin et Marcel Donzé, Tramelan, et Paul Taillard, Le Noirmont. A l'avenir, souhaitons même — maintenant que la Caisse de la Fédération est bien renflouée — qu'une fleur continue à distinguer ces vétérans en même temps qu'un vin d'honneur leur soit servi !

Avant de mettre un terme à cette fructueuse assemblée, le président devait encore donner la parole à M. Ernest Neuenschwander, président de la Fédération bernoise des Caisses Raiffeisen qui, avec tact et simplicité, sut apporter le message de l'ancien canton, ainsi qu'à M. Puippe, appelé à évoquer brièvement l'affaire du Crédit suisse qui a défrayé la chronique. Avec un rare doigté, M. Puippe sut, non pas accabler un établissement bancaire que d'aucuns se plaisent à montrer du doigt, mais tirer la leçon de malheureuses faiblesses humaines. Il en profita pour remettre en valeur l'esprit de service qui préside depuis toujours aux destinées des Caisses Raiffeisen, faisant preuve en l'occurrence d'une remarquable élévation de l'idéal chrétien.

Le temps de la fraternisation, des échanges d'idées et du délassement étant venu, un généreux apéritif fut offert par la paroisse catholique sur le préau de la halle, pendant que le personnel mis sur pied pour l'occasion préparait la salle de repas. Avec M. Cœudevez, restaurateur bien connu du lieu, le dîner ne pouvait qu'être admirablement servi; il fut même parfait par la remise d'un petit cadeau dû à un industriel du village tandis que la municipalité s'associait au banquet par un café liqueur indispensable à une bonne digestion.

Me Hubert Comment, major de table spirituel et plein d'entrain, qui n'hésita pas à troquer le langage juridique au profit de la poésie pour inaugurer son mandat, se fit un plaisir de présenter les sociétés locales qui agrémentèrent le repas de leurs pro-

Lisez et faites lire
Le Messager Raiffeisen

ductions, soit successivement le Chœur mixte protestant de Courgenay-Miécourt dirigé par M. René Balmer, la Fanfare municipale placée sous la baguette de M. Jean-Claude Beuchat, et la Sainte-Cécile conduite de main de maître par M. Michel Deschenaux, de Porrentruy.

L'Ajoie étant tellement enclavée en terre française, c'est par l'Alsace que nombre de délégués regagnèrent leur domicile; le temps de déguster un dernier cru au terme d'une journée si magnifiquement organisée.

A. F.

Les raiffeisenistes vaudois fort bien reçus à Yens s/Morges

C'est dans la grande salle de Yens s/Morges, pavoisée pour la circonstance, que s'est déroulée, le samedi 14 mai, la 65e assemblée générale de la fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen, sous la présidence de M. Alfred Burdet, député à Mathod. En ouvrant cette séance, le président se plaît à saluer la présence de 344 délégués représentant 84 des 85 Caisses affiliées à l'organisation cantonale, ainsi qu'une vingtaine d'invités, parmi lesquels M. Jacques Chamot, président du Grand Conseil, M. Philippe Zeissig, pasteur de la paroisse, MM. Henri Coeytaux, syndic de Yens et Francis Guibert, syndic de Villars-sous-Yens, de M. Robert Sauty, député et sous-préfet, président de la Chambre vaudoise d'agriculture, ainsi que les représentants de la presse. L'Union suisse des Caisses Raiffeisen est représentée, pour la circonstance, par MM. Roland Séchaud, sous-directeur et Armand Cudré, fondé de pouvoir.

Puis l'assistance écoute avec attention l'exposé de bienvenue que leur adresse le syndic de Yens, M. Henri Coeytaux qui présente « sa » commune de façon fort intéressante. Achevant dignement, selon la tradition, la phase d'ouverture de cette importante manifestation annuelle, le pasteur Zeissig, chef spirituel de la paroisse de Yens, après avoir évoqué le souvenir de M. Henri Coeytaux, ancien gérant du crédit mutuel de Yens et personnalité fort connue du raiffeisenisme vaudois, rompt une lance en faveur des Caisses Raiffeisen qui ont à leur actif différents coups de génie, dont celui d'avoir notamment bouleversé la relation de prêteur à emprunteur, le premier étant accueilli chez le second à une porte « de chez nous ». Et l'orateur de terminer en rappelant le rôle des Caisses qui est de se servir de l'argent pour servir Dieu dans le service des hommes.

Après avoir complété le bureau par la nomination de MM. Clavel (Oulens), Cornu (Corsier), Bonvin (Villeneuve) et Porchet (Mézières) en qualité de scrutateurs, les délégués restent attentifs à la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du 22 mai 1976 à Bex, qui intervient par les soins de M. Jacques Porchet (Mézières).

Dans son rapport présidentiel, M. Burdet remercie tout un chacun du zèle manifesté à tous les échelons de la vie raiffeiseniste locale, dont les fruits se concrétisent par un nouveau renforcement du bilan global des Caisses Raiffeisen vaudoises, par une augmentation substantielle des services rendus aux communautés qu'elles desservent. Des chiffres cités pour la circonstance, nous notons que l'effectif des membres a crû de 205 unités pour atteindre 9025 sociétaires. En augmentation de 24,1 millions de francs ou de 7,97 %, le bilan global s'élève au 31 décembre 1976 à 327,1 millions de francs. Malgré l'année de récession que nous venons de traverser, les opérations traitées par les Caisses Raiffeisen vaudoises ont permis à leur chiffre d'affaires de franchir pour la première fois le cap du milliard de francs. Par rapport à l'année précédente, l'élargissement est ici de plus de 128 millions ou de 13,2 %. En revanche, le bénéfice réalisé l'an dernier accuse un recul comparé à l'exercice précédent de 12,9 % pour s'établir à fr. 1 016 704.20. Après versement de cet excédent intégral d'exploitation aux réserves, celles-ci s'élèvent à plus de 13,4 millions de francs, ce qui confirme la situation financière enviable de ces Caisses d'épargne et de crédit à caractère d'utilité publique.

Sur proposition de M. Rappaz (Bex), membre de la commission de vérification, les comptes de la fédération préalablement présentés par M. Porchet, sont approuvés sans discussion. Pour l'exercice en cours, le soin d'expertiser le ménage interne du mouvement cantonal est confié aux Caisses de Yens et Etoy qui seront ainsi chargées de rapporter en 1978.

Pour 1977, l'assemblée est informée du maintien du statu quo quant au mode de perception de la cotisation à la charge des Caisses.

Les Caisses Raiffeisen suisses et leur organisation centrale ayant été ces dernières années dotées de nouveaux statuts, une adaptation de ceux de la fédération cantonale s'avérait dès lors opportune. Cet objet important qui figurait à l'ordre du jour de cette année, préalablement commenté par le président, est mis en discussion. Après deux modifications d'ordre rédactionnel touchant les articles 6 et 11 du texte qui avait été soumis aux délégués avec la convocation, le projet est adopté à l'unanimité.

Il est de tradition, depuis des décennies, que le comité rende hommage aux vétérans comptant 25 ans d'activité au sein des organes locaux. Cette année, ce sont sept méritants collaborateurs qui se pressent devant la tribune officielle pour y recevoir le portefeuille-souvenir, un œillet et, récompense particulièrement goûtée, la bise (pas celle qui soufflait ce jour-là) d'une douce et accorte Vaudoise en costume. C'est ainsi que défilent à tour de rôle MM. René Mayor (Ballens), Charles Guignard (Chapelle), Ernest Verdan (Chardonne), Marcel Pache (Cully), Ernest Basset (Goumoëns-la-Ville), Etienne Gavillet (Peney-le-Jorat) et Roland Simonin (Rances). Un hommage particulier de reconnaissance est également adressé à M. André Chappuis, pour 43 ans d'activité au sein des organes de la Caisse de Penthaz.

Porte-parole de l'administration centrale de Saint-Gall, M. Roland Séchaud, après avoir félicité les délégués rassemblés pour les succès nouvellement remportés au cours de l'exercice sous revue, s'arrête à l'évolution matérielle des 1178 Caisses Raiffeisen suisses, groupant 198 609 sociétaires, révélant un accroissement excédant 804 millions de francs ou 9,41 % contre 10,21 % une année auparavant. Puis le délégué de l'Union suisse s'arrête brièvement à la situation économique, analyse l'évolution des taux d'intérêt et rend finalement les responsables attentifs aux nouvelles prescriptions légales touchant notamment la révision intermédiaire à laquelle les établissements bancaires sont désormais tenus.

Dans les divers la Caisse de Baulmes, par la voix de son président, M. Louis Dériaz, revendique l'organisation de la prochaine assemblée cantonale en 1978.

Délégué du Gouvernement, M. Jacques Chamot, nouveau président du Grand conseil apporte les vœux et les félicitations des autorités cantonales parfaitement conscientes — dit-il — de l'activité inlassable déployée par les Caisses Raiffeisen au profit de la chose publique. Puis l'orateur remercie les responsables de ces institutions d'épargne et de crédit qui s'efforcent de maintenir une saine activité autonome en collaboration avec l'Etat, mais sans s'en remettre à l'Etat, et termine en souhaitant longue vie aux Caisses Raiffeisen afin que vive le pays auquel nous sommes si attachés.

Mettant un point final à la partie administrative, M. René Davoët, président de la section organisatrice, tout en souhaitant à la belle phalange des raiffeisenistes vaudois une heureuse journée dans cette belle région de La Côte, invite les participants à se rendre à l'apéritif, aimablement offert en plein air par la commune, pour descendre ensuite à la cantine de l'Abbaye à Villars-sous-Yens où le couvert est mis pour le banquet du 65e anniversaire de la fédération.

La partie gastronomique, rondement menée par M. Baltisberger et son état-major, est agrémentée des productions fort appréciées de la Fanfare de Yens, sous la baguette de M. Pasche, du Chœur de dames et du Chœur d'hommes de Yens, dirigés par MM. Jacques et Laniel.

Entre le gruyère et le café, M. Francis Guibert, syndic de Villars-sous-Yens se réjouit de la présence en son village des raiffeisenistes vaudois auxquels il souhaite une heureuse fin de journée. A son tour, M. Robert Sauty, député, après avoir rappelé certains problèmes propres à l'agriculture, esquisse un souhait de collaboration entre diverses coopératives vaudoises, pour mettre finalement en exergue les attributs de l'emblème Raiffeisen, notamment le blé et la clef, soit la fructification du travail des organes locaux et la sécurité que représente leur responsabilité.

Cette belle et réconfortante journée qui se termine dans la chaude ambiance traditionnelle due, pour une bonne part, à la cheville ouvrière de l'organisation, M. Jean-Claude Coeytaux, gérant de la Caisse de Yens, mit une fois de plus en évidence la vitalité des Caisses Raiffeisen vaudoises, l'esprit de solidarité qu'elles s'efforcent de diffuser et l'enthousiasme communicatif de leurs responsables dont le dévouement se traduit par une multitude de services rendus à tous les milieux de nos collectivités villageoises.

Sd

Les bons «Witz» de notre grand frère le «Raiffeisenbote»

(Traduction (très) libre...)

Nos amis thurgoviens ont la réputation d'être... économes. De Zurich un jeune étudiant envoie à son père resté sur les bords de la Thur une demande d'argent, rédigée en style télégraphique :

« Besoin urgent d'argent : achats très coûteux (livres). Me faut 200 francs. »

Sage et très économe, nous l'avons vu, notre papa thurgovien examine cette demande avec sa douce moitié, le soir à la lueur de la TV (en noir, bien entendu), car dans ce ménage uni la coopération entre époux n'a pas besoin d'être suggérée ou imposée par un quelconque nouveau droit familial. Et tout en tirant placidement sur sa pipe, il fait, à mi-voix, le raisonnement suivant : « Notre fiston demande 200 francs, donc il espère en recevoir 100. Ce qui veut dire qu'en réalité il a besoin de 50 francs. Bobonne, demain tu lui enverras... 25 francs. »

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblée jubilaire

Jura

Glovelier

Notre Caisse Raiffeisen fête son demi-siècle d'existence

La journée marquant le cinquantenaire de notre Caisse s'est déroulée samedi 28 mai 1977 à la halle de gymnastique. Cet anniversaire a débuté à 9 h. 30 avec l'assemblée générale annuelle, puis une messe a été célébrée à l'église paroissiale en mémoire des membres défunts. Avant midi, l'apéritif, agrémenté des productions d'un orchestre champêtre, a été pris sous le préau de l'école, puis le banquet servi à la halle avec célébration du jubilé. Au cours de l'assemblée générale annuelle, M. Louis Bailat, président du comité de direction, a souhaité la bienvenue aux quelque 160 membres présents en les invitant à passer ensemble toute cette journée du cinquantenaire riche en instants instructifs et en divertissements. Il a rappelé le décès de trois membres : MM. Jules Girard, Justin Tendon, Léon Bourrut, ce dernier membre fondateur. Une minute de silence est observée en mémoire des défunts.

M. Louis Bailat exprime sa satisfaction de présenter le cinquantième rapport du comité de direction. Parlant finance, il relève la tendance qui semble être d'actualité : freiner la hausse du coût de la vie et maintenir le pouvoir d'achat du franc. Il constate également que l'épargne, même dans les conditions actuelles, n'est pas jugée aussi négativement que cela se fait occasionnellement. Dans l'intérêt de la prévoyance personnelle, l'esprit d'épargne est et demeure indéniablement l'élément moteur.

M. Norbert Dobler, caissier, déclare d'emblée que l'exercice 1976 fut très bon. Ces résultats réjouissants, dit-il, sont les fruits bénis de votre confiance, de votre fidélité à notre idéal. Cette confiance, témoignée par toutes les couches de la population, trouve son expression dans l'augmentation de la somme du bilan qui se monte à 6,4 millions de francs, en augmentation de 10 % par rapport à 1975. Le chiffre d'affaires a été de fr. 14,6 millions. Le bénéfice de fr. 6323.50 est viré aux réserves qui atteignent ainsi le montant de fr. 169 306.40. M. Dobler termine son ex-

posé en disant notamment : « Je tiens à souligner que vous tous, sociétaires et clients, êtes les artisans de l'essor continu et harmonieux de notre Caisse Raiffeisen. Je vous remercie très sincèrement de la confiance que vous nous témoignez et de votre contribution à la bonne marche de notre institution. Ma gratitude va aussi à MM. les membres des comités pour leur appui inconditionnel et précieux. »

Il appartient ensuite, avant l'approbation des comptes, à M. Jean-Pierre Pellégrini de donner lecture du rapport et des propositions du conseil de surveillance, présidé par M. Paul Gasser.

L'assemblée arrivant à son terme, M. Louis Bailat invite chaleureusement les sociétaires à se rendre à l'église paroissiale afin de participer à un office en hommage aux disparus. Cette messe d'action de grâces et de remerciements est célébrée par le curé-doyen Paul Hug qui dira notamment dans son homélie : « L'Eglise ne peut pas rester indifférente à l'activité d'une telle Caisse qui est basée sur l'entraide mutuelle de chrétiens engagés dans le travail et l'économie de notre village ».

C'est sous les meilleurs auspices que s'est ouvert le banquet animé par M. Jacques Choffat, très en verve et par ailleurs compétent directeur de la société Sainte-Cécile, qui allait offrir aux participants un magnifique concert. Auparavant, M. Louis Bailat avait apporté aux invités et sociétaires le salut officiel de la Caisse jubilaire.

Parmi les invités nous avons noté la présence du curé-doyen Paul Hug; de M. Pierre-Alain Beuchat, enfant de Glovelier, domicilié à Saint-Gall, réviseur de l'Union Raiffeisen; de MM. Gilbert Giauque et Louis Citherlet, délégués de la Fédération jurassienne; des délégués des Caisses de Boécourt, Courfaivre et Undervelier; d'une délégation des autorités communales et paroissiales de Glovelier; des Sœurs de l'école enfantine; d'une délégation des sociétés et associations locales.

Dans son allocution de bienvenue, M. Louis Bailat devait déclarer en substance : « Les principes Raiffeisen inspirés tout à la fois de charité et de grandeur, sont l'apaneg des humbles. Aussi, en tant que fils de la terre, je me sens bien à l'aise pour vous exprimer l'enthousiasme que nous ressentons à cette manifestation de la solidarité et de la libre coopération qui doit animer tous les raiffeisenistes qui sont dignes de ce nom. Sans vouloir faire l'histoire de notre Caisse locale, on me permettra de citer à l'ordre du jour les artisans de la première heure qui, sans se décourager jamais, sont à l'origine de notre institution locale, dont les bienfaits ne se comptent plus. Aussi, comprenez-vous l'impérieux besoin que je ressens de leur adresser au nom de cette grande famille, surtout à ceux qui goûtent déjà du grand repos, la pensée la plus profonde de gratitude et de sympathie ». M. Pierre-Alain Beuchat apporte ensuite les salutations de l'Union Raiffeisen suisse. Il invite les participants à poursuivre cette mission d'ordre idéologique au sein d'une Caisse locale qui plaît aussi bien par les chiffres marquants de son bilan que par l'esprit qui anime ses sociétaires. M. Louis Citherlet, au nom de la Fédération jurassienne, place son allocution sous le double signe de la reconnaissance et du souvenir. Il rappelle également qu'il y a deux ans se déroulait à Glovelier le 50e anniversaire de la fondation de la Fédération jurassienne.

Les convives ont ensuite le plaisir d'entendre les très belles productions de la fanfare Concordia-Liberté conduite par l'excellent directeur, M. Alain Crevoisier.

Tour à tour, M. Ernest Keller, au nom des autorités communales de Glovelier, et M. Gaston Bourquard, au nom des Caisses sœurs invitées, présentent leurs félicitations à la jubilaire.

M. Norbert Dobler, gérant, remet ensuite à chaque membre des comités un magnifique cadeau ainsi qu'un bouquet à leur épouse. M. Louis Renaud, seul membre fondateur encore en vie, est vivement acclamé et complimenté. Les sociétaires, pour leur part, ont été gratifiés d'un beau cadeau-souvenir avant le repas. On entend encore M. Joseph Monin exprimer sa gratitude envers l'institution et les raiffeisenistes.

Pour clore cette belle manifestation, qui laissera un merveilleux souvenir à chacun, M. Louis Bailat remercie encore toutes les personnes qui ont œuvré à la réussite de la fête, en particulier la famille Marc Mahon-Jeanguenat et son personnel, qui se sont occupés du banquet à la satisfaction de tous.

Assemblée ordinaire

Jura

Saint-Brais

La Caisse Raiffeisen locale a tenu sa 47e assemblée générale le 6 mai à la salle communale à l'école.

M. Raymond Chenal, président du Comité de direction, ouvre les débats, en souhaitant la bienvenue aux 83 membres présents. Il salue spécialement les 14 nouveaux sociétaires et demande à l'assemblée d'observer une minute de silence pour honorer la mémoire des trois membres disparus depuis la dernière assemblée.

Après la désignation de deux scrutateurs, le président émet quelques considérations sur la situation économique de l'heure, la baisse des taux et le travail constructif des dirigeants de notre Caisse.

M. Joseph Mahon, gérant, analyse les différents postes des comptes. Le bilan accuse une augmentation de 92 036 francs et passe à 3 898 910 francs. Le compte « Epargne » a subi une diminution de 28 678 francs. Les prêts hypothécaires ont augmenté de 122 857 francs et se montent à 2 563 080 francs. Le bénéfice de fr. 6 192.30 est versé aux réserves qui atteignent fr. 136 722.95. Effectif : 134 membres. En guise de conclusion, le gérant relève le bon esprit qui anime tous les membres et qui a largement contribué à l'heureux développement de notre Caisse.

Le rapport du conseil de surveillance présenté par M. Maurice Jolidon, président, relève les contrôles effectués et la situation saine et solide de notre institution. Aussi, en conclusion, il propose à l'assemblée l'approbation des comptes avec remerciements aux dirigeants et spécialement au gérant, ainsi que l'attribution d'un intérêt de 6 % aux parts sociales. Ces propositions sont acceptées par des applaudissements.

La partie administrative se termine par le paiement de l'intérêt des parts sociales. M. Chenal donne alors rendez-vous à la Croix fédérale au Chésal et au Café Central, où une excellente collation fut servie.

De Boncourt

De Chancy à Courtepin

Zinal

Le « Messager Raiffeisen » est un support publicitaire intéressant.

Pour tous renseignements, s'adresser directement à ASSA, Annonces Suisses S. A. à Saint-Gall ou à l'une de ses autres succursales.

A nos lecteurs

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro quelques articles et comptes rendus.

Nous nous en excusons auprès de nos lecteurs et de nos correspondants réguliers ou occasionnels.

La rédaction

VOYAGES RAIFFEISEN

L'agence de voyages Raiffeisen de Suisse romande est heureuse de présenter son premier voyage du 10 au 17 février 1978 en **ISRAEL**

Ce voyage de huit jours est tout spécialement conçu à l'intention des sociétaires, clients et amis du mouvement Raiffeisen suisse, désireux de joindre l'utile à l'agréable.

Le programme très varié comporte des visites à intérêt professionnel (agriculture) et des excursions dans les hauts lieux de la chrétienté.

Programme

Départ de Genève le 10 février 1978 14 h. 50
Retour à Genève le 17 février 1978 11 h. 45

Premier jour :	Vol Genève — Tel Aviv avec Swissair. A l'arrivée à Tel Aviv assistance en douane, transfert à l'hôtel — repas du soir et logement.
Deuxième jour :	Exposé d'introduction par un délégué du Ministère de l'Agriculture. Tour de Jaffa, visite de l'Ecole d'Agriculture de Mikve Israël et des caves de Rishon-Le-Zion. Retour le soir à Tel Aviv pour le repas du soir et le logement.
Troisième jour :	Excursion de la journée à Césarée, Haifa, Saint-Jean-d'Acre avec visites. Repas du soir et logement à l'hôtellerie du Kibboutz de Rosh Hanikra en Galilée de l'ouest.
Quatrième jour :	Excursion de la journée à Safed, Tibériade, visite du Kibboutz Degania. Ein Gev, Capharnaüm. Repas du soir et logement à l'hôtellerie du Kibboutz (Haute Galilée).
Cinquième jour :	Visite de Nazareth, Beth Shéan. Continuation pour Jérusalem par la Vallée du Jourdain. Arrêt à Jéricho, visite du site. Repas du soir et logement à l'hôtel à Jérusalem.
Sixième jour :	Visite de la nouvelle et vieille ville de Jérusalem et de Bethléem. Repas du soir et logement à Jérusalem.
Septième jour :	Visite de Ein Guedi, Qumran, Massada. Repas du soir et logement à Jérusalem.
Huitième jour :	Après le petit déjeuner transfert à l'aéroport, assistance pour les formalités de départ et envol avec Swissair pour Genève via Zürich.

Fr. 1690.— tout compris (sauf argent de poche, les boissons et toutes les dépenses personnelles).

Logement en chambre à deux lits dans des hôtels trois étoiles et dans les kibboutz en hôtellerie de 1re classe. Guides qualifiés de langue française. Accompagnement au départ de Genève. Vols avec Swissair Genève — Tel Aviv — Genève. Toutes les excursions et visites mentionnées dans le programme.

Pour logement en chambre à un lit : supplément de Fr. 125.—.

Inscrivez-vous dès aujourd'hui au moyen du bulletin ci-dessous (nombre de places limité).

Vous recevrez le programme détaillé avec notre confirmation de votre inscription. Dans cette attente, ne pas verser d'acompte. Merci.

Dans le même ordre d'idées, nous avons prévu des voyages au CANADA, PORTUGAL et JAPON, ainsi que dans différents pays européens. Vos suggestions nous seront utiles et vous participerez ainsi au développement de votre agence de voyages.

Bulletin d'inscription au voyage en Israël
du 10 au 17 février 1978

Nom..... Prénom.....

Adresse exacte.....

.....

Téléphone N°.....

Nombre de personnes.....

Lieu et date.....

Signature :

Suggestions (sans engagement)

Je m'intéresse au voyage
Canada * Portugal * Japon *
* Souligner ce qui convient

Je désirerais visiter également les pays suivants : .....

.....

.....

.....

Bulletin à retourner à :
Voyages Raiffeisen, Charmilles 9, 1008 Prilly, tél. (021) 34 86 07 ou à Voyages Raiffeisen, 1099 Peney-le-Jorat, tél. (021) 93 41 94